

# Rapport d'Activité 2 0 0 2



● Plus de 4 310 688 habitants pratiquent la collecte sélective dans 87 communes

● Centres en projets 2001-2007 : 640 millions d'euros hors taxes.

→ 2000 - 2003, Centres de tri : Nanterre : 40 000 t Paris : 4 centres : 125 000 t Seine-Saint-Denis : 3 centres : 30 000 t Val-de-Marne : 1 centre : 10 000 t

→ 1999 - 2005, Reconstruction de l'unité d'Issy : 515 000 t, dont 55 000 t de tri

● Une communication forte : 2 900 visiteurs dont 1 500 scolaires

● 3 Missions locales d'information déchets (Issy, Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen et Romainville)

● 2 sites internet : [Syctom-paris.fr](http://Syctom-paris.fr) (59 443 connexions) [Syctom-isseane.com](http://Syctom-isseane.com) (16 347 connexions)

● Syctom Magazine 18 000 ex. lors de chaque parution

● Un réseau informatique et une messagerie interne

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Indicateurs techniques et financiers pour 2002

Nombre de communes	90 + 1 commune cliente	
Nombre d'habitants	5 428 008*	
Nombre moyen d'habitants trieurs au 31 décembre 2002	4 310 688	
Tonnages de déchets livrés :	Ordures ménagères :	2 124 060 t
	Objets encombrants :	177 242 t
	DIB :	29 926 t
	Journaux/magazines :	15 118 t
	Multimatériaux :	75 565 t
Collectes sélectives :	Papiers/cartons :	172 t
	Déchets verts :	9 471 t
	Verre :	81 027 t
	Déchetterie :	59 408 t
	Papier-Emballage (collecte Paris) :	14 185 t
	Part population :	5,38 €
	Part tonnages :	63,49 €
Redevances :	Multimatériaux (sans verre) :	45,73 €/t
	Multimatériaux (avec verre) :	30,49 €/t

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au SYCTOM de l'agglomération parisienne	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses SYCTOM (budget de fonctionnement réalisé) :	194,07 M€
Coût global, ramené à la tonne de déchets traités, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) :	68,29 € (hors révisions)
Modalités de financement	Contribution des communes et soutien à la collecte sélective
Taux de TVA global réduite	8,40 %
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat	142,95 M€
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	Sans objet
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage*	Sans objet
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés :	
Soutien aux investissements :	3 420 €
Soutien à la tonne triée :	4,51 M€
Valorisation énergétique	42,77 M€

(\*) Nombre d'habitants tenant compte du départ de Rueil-Malmaison.



Après que le SYCTOM s'est engagé en 2001 sur une programmation pluriannuelle ambitieuse, ce rapport 2002 témoigne de sa mise en œuvre et de premiers résultats prometteurs. Pour nous, élus représentants des communes adhérentes, l'enjeu majeur reste bien de parvenir à traiter la totalité des 2.8 millions de tonnes de déchets ménagers produits en 2002 par nos 90 communes.

Si la situation économique défavorable s'est traduite par une baisse sensible des tonnages collectés, rien ne garantit que cette tendance soit durable. Les appels à la réduction de ces volumes à la source peinent toujours à trouver leur traduction dans les chiffres. En effet, nos modes de production et de consommation maintiennent des besoins de traitement toujours importants.

Nous devons saluer la forte croissance des résultats de la collecte sélective après son développement dans tous les arrondissements parisiens : la barre des 100 000 tonnes de multi-matériaux a ainsi été dépassée. Notre nouveau centre de tri à Nanterre qui viendra début 2004 compléter ceux d'Ivry/Seine et de Romainville est donc attendu avec impatience. Nous avons également utilisé à plein nos trois usines de valorisation énergétique permettant l'alimentation en chauffage urbain de plus de 210 000 logements, hôpitaux ou équipements publics, et dans le même temps, procédé à l'amélioration du traitement des fumées au service d'une plus stricte protection de l'environnement.

En raison de l'insuffisance de moyens de traitement de notre syndicat, malgré ISSEANE dont le chantier est désormais lancé, et forts de notre volonté de réduire le recours à la décharge, nous avons décidé de mobiliser en 2002 les capacités résiduelles disponibles de plusieurs syndicats d'Ile de France, souvent au détriment des DIB.

Pour sortir de cette situation non stabilisée, il est nécessaire de repenser l'organisation de la gestion des déchets dans notre région très spécifique.

Promouvoir des coopérations intersyndicales avec des intercommunalités renouvelées, favoriser une logique de bassins versants autour des équipements existants, soutenir le recours aux transports alternatifs à la route sont autant de solutions que notre syndicat entend proposer et soutenir.

Nos ressources et nos compétences sont mobilisées pour asseoir des solutions pérennes, respectueuses des intérêts de chacun. Car c'est bien la vocation du SYCTOM, d'être un outil de mutualisation pour réduire les coûts supportés par les communes et améliorer l'environnement de nos concitoyens.

Les élus locaux et les personnels du SYCTOM de l'agglomération parisienne contribuent chaque jour à garantir la qualité de ce service public. Qu'ils soient encore remerciés de leurs efforts. Ce rapport annuel en est le témoin.

François DAGNAUD  
Président du SYCTOM

## Faits & Chiffres



- p. 6-10 ● Le territoire d'intervention du SYCTOM
- p. 11-17 ● Les filières de traitement
- p. 18-21 ● Unités et centres de traitement
- p. 22-29 ● Les résultats d'exploitation
- p. 30-32 ● Le budget du SYCTOM
- p. 33 ● Les coûts de traitement

## Stratégie & Actions



- p. 36-37 ● Etat des lieux et perspectives
- p. 38-45 ● Les projets du SYCTOM
- p. 46-48 ● Le devoir d'information et de transparence

## Organisation & Services



- p. 50-62 ● Les organes décisionnels
- p. 63 ● Les partenaires
- p. 64-65 ● Les chiffres clés



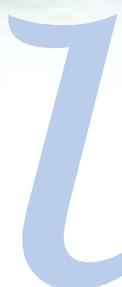
# Faits & Chiffres

*Une mission  
de service public  
auprès de 5,5 millions  
d'usagers, pour traiter  
2,837 millions de tonnes  
de déchets.*

# Le territoire le plus urbanisé

*Sur le territoire du SYCTOM, huit habitants sur dix vivent en immeubles.*

*La production de déchets ménagers y est aussi plus importante que la moyenne nationale.*



Le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de l'agglomération parisienne a pour mission le traitement des déchets ménagers des habitants de ses 90 communes adhérentes et d'une commune cliente, réparties sur cinq départements. Ce qui représente un bassin de population de 5,5 millions d'habitants (plus de 9 % de la population française) et un gisement de près de 3 millions de tonnes de déchets ménagers par an.

## ● Communes adhérentes et syndicats primaires

Les communes adhèrent au SYCTOM, soit directement, soit par l'intermédiaire de syndicats primaires, dont la constitution a précédé celle du SYCTOM : le SIELOM (92) et le SITOM 93. Adhèrent directement au SYCTOM la ville de Paris, trois communes du département des Yvelines, une commune des Hauts-de-Seine et treize communes du Val-de-Marne ; une commune est cliente.

Le SIELOM, qui regroupe 34 communes des Hauts-de-Seine, est chargé de la mise en place et du développement des collectes sélectives sur son territoire.

Le SITOM 93 rassemble 38 communes de Seine-Saint-Denis.

Le SIELOM et le SITOM 93 interviennent également auprès de leurs adhérents en tant que pôle d'information, d'aide à la décision et au suivi de leurs collectes sélectives.

Ces deux syndicats primaires sont des partenaires privilégiés du SYCTOM. ■



(\*) OM (Ordures Ménagères)  
+ OE (Objets Encombrants)  
+ CS (Collecte Sélective + déchets verts).

## 1896, UNE PREMIÈRE USINE À SAINT-OUEN

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Paris avait construit des usines dans la proche banlieue pour traiter les ordures ménagères des Parisiens. La première, celle de Saint-Ouen, fut réalisée en 1896.

Celles de Romainville et d'Issy-les-Moulineaux le furent peu de temps après. Enfin, celle d'Ivry-sur-Seine date de 1910.

Démolis et reconstruits à intervalles réguliers, ces équipements sont toujours implantés sur les sites historiques des premières usines ou à proximité immédiate.

A sa création, en mai 1984, le SYCTOM en hérite et en devient responsable. Ainsi, son histoire est étroitement liée à celle du traitement des déchets ménagers de l'agglomération parisienne. Elle s'inscrit aussi dans une logique d'intercommunalité.

Les 70 premières communes adhérentes anticipaient en effet, avec quelques années d'avance, ces regroupements intercommunaux qui s'opèrent aujourd'hui partout en France et qu'imposent désormais les contraintes techniques et réglementaires.

Ce territoire regroupe aussi la zone la plus peuplée et la plus urbanisée de France (907 hab/km<sup>2</sup>), avec un habitat particulièrement dense et concentré, où prédomine largement le logement vertical. Près de huit habitants sur dix y vivent en effet dans des immeubles. Leurs modes de vie et de consommation influent directement sur le volume et la nature de leurs déchets ménagers.

Sur le territoire du SYCTOM, la production de déchets ménagers est ainsi plus élevée que dans le reste de la France et de la région d'Ile-de-France : 520 kg/hab/an\* contre une moyenne nationale de 440 kg et de 481 kg/hab/an en Ile-de-France (Ordif 2000). Les Franciliens génèrent aussi plus d'emballages, mais moins de déchets organiques que la moyenne des Français.



La collecte sélective.

# en France



## Bassins versants des ordures ménagères

- Bassin versant de l'usine d'Issy-les-Moulineaux
  - 22 communes
  - et 3 arrondissements parisiens
  - 1 162 971 habitants
- Bassin versant de l'usine de Saint-Ouen
  - 18 communes
  - et 4 arrondissements parisiens
  - 1 310 208 habitants
- Bassin versant de l'usine d'Ivry-sur-Seine
  - 17 communes dont 3 clientes
  - et 10 arrondissements parisiens
  - 1 317 802 habitants
- Bassin versant du centre de Romainville
  - 16 communes
  - et 3 arrondissements parisiens
  - 1 026 865 habitants
- 18 communes adhérentes ne déversant pas dans les installations du SYCTOM
- Commune cliente
- Centre de tri et de transfert
- Centre en projet
- Centre de valorisation énergétique
- CET 2

## CHIFFRES CLÉS

- 18 communes adhérentes directes ;
- 34 communes adhérentes par l'intermédiaire du SIELOM (Syndicat primaire des Hauts-de-Seine) ;
- 38 communes, adhérentes par l'intermédiaire du SITOM 93 (Syndicat primaire de Seine-Saint-Denis) ;
- 1 commune cliente ;
- 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ;
- 5,5 millions d'habitants ;
- 2 506 325 tonnes de déchets ménagers traités par le Syctom (2002) ;
- 2 837 000 de tonnes de gisement.



# Plus de 2 837 000 déchets ménagers

*Prépondérance des collectes usuelles, mais aussi augmentation constante des collectes sélectives et des flux de déchets provenant des déchetteries.*

En 1998, les collectes traditionnelles représentaient, en France, 90 % du gisement de déchets provenant des ménages. Sur un total estimé à 22 millions de tonnes, 2,2 millions de tonnes, soit 10 %, provenaient des collectes sélectives.

(Source ADEME Déchets municipaux, les chiffres clés.)



En 2002, le gisement total de déchets ménagers produits par le SYCTOM a représenté une quantité de 2 837 000 tonnes, dont 88,33 %, soit 2 506 325, tonnes ont été directement réceptionnés et traités dans ses différents centres. Les ordures ménagères provenant des collectes dites "usuelles" ou "traditionnelles" y occupent une place prépondérante. Elles représentent en effet 85 % de ce gisement initial.

Les chiffres évoqués ci-dessous témoignent donc des efforts importants engagés par les communes pour développer les collectes sélectives, ainsi que de l'augmentation des capacités d'accueil en déchetteries réalisée par le SYCTOM. Par ailleurs, les déchets provenant de la seule ville de Paris représentent près de 48,02 % des déchets traités par le SYCTOM. La part prépondérante des ordures ménagères, l'augmentation des déchets triés pour pouvoir suivre ensuite une filière de valorisation matière, l'importance des volumes provenant de la seule ville de Paris : tels sont les éléments majeurs qui caractérisent le gisement de déchets ménagers produits sur le territoire du SYCTOM.

● **Collectes usuelles** : il s'agit des collectes traditionnelles, dans lesquelles les déchets sont placés en mélange dans une poubelle par l'usager, dans un sac ou dans un bac roulant.

● **Collectes sélectives (emballages ménagers et journaux/magazines)** : elles concernent certains flux de déchets, préalablement séparés par les usagers, en vue d'un traitement spécifique ou d'une valorisation matière. On distingue deux types de collectes sélectives : en porte à porte ou par apport volontaire. Dans le premier cas, les déchets sont collectés au domicile de l'usager. Dans le second cas, c'est l'usager qui doit les déposer dans des conteneurs installés dans des lieux publics. C'est la forme de collecte la plus répandue pour le verre. De 1997 à 2002, le volume des collectes sélectives hors verre\*, traité par les centres du SYCTOM, a augmenté de 149 %, passant de 42 176 t à 105 086 t.



Le volume des déchets provenant de la collecte sélective ne cesse d'augmenter.

## Répartition des déchets traités par les centres SYCTOM en 2002 (en tonnes)

Collectes usuelles	2 124 060	84,74 %
Collectes sélectives	105 086	4,19 %
Objets encombrants	177 242	7,07 %
Déchetteries	59 408	2,37 %
DIB	29 926	1,2 %
Déchets verts	9 471	0,97 %
Balayures	1 132	0,04 %
Total	2 506 325	100 %

(\*) Le verre ne transite pas par les installations du SYCTOM.

# tonnes de produits en 2002



Les encombrants (appareils ménagers, mobiliers).

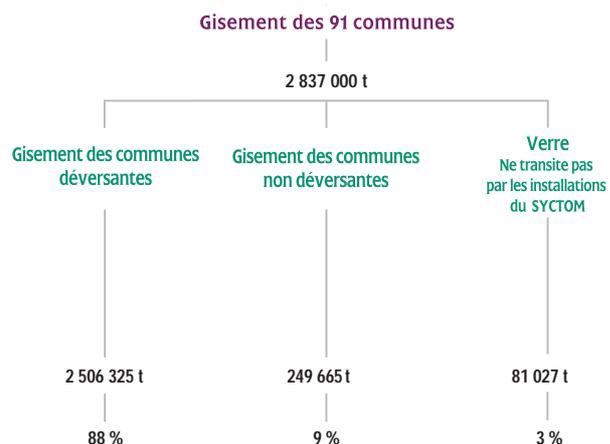
● **Objets encombrants** : il s'agit de déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes usuelles. Ils comprennent notamment des biens d'équipements usagés (appareils électroménagers, mobiliers...).

● **Déchetteries** : le SYCTOM dispose de trois déchetteries où les usagers peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être pris en charge par les collectes usuelles (gravats, déchets verts, bois...). Ils peuvent aussi y déposer leurs encombrants. Le tonnage est passé de 19 603 tonnes en 1997 à 59 408 tonnes en 2002.

Deux catégories de déchets viennent compléter le gisement traité par le SYCTOM :

● **Les déchets verts** : ils sont issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tontes de gazon, feuilles, branchages etc.). Les déchets verts proviennent des communes effectuant une collecte spécifique (ces communes n'ont pas obligation de les acheminer dans les centres du SYCTOM).

● **DIB (Déchets industriels banals)** : le SYCTOM traite une partie des déchets résultant des activités professionnelles de l'artisanat, du commerce ou des PME, qui continuent à être collectés avec les ordures ménagères. Papiers de bureaux, cartons, plastiques, ces déchets sont considérés comme étant "assimilables" aux ordures ménagères. ■





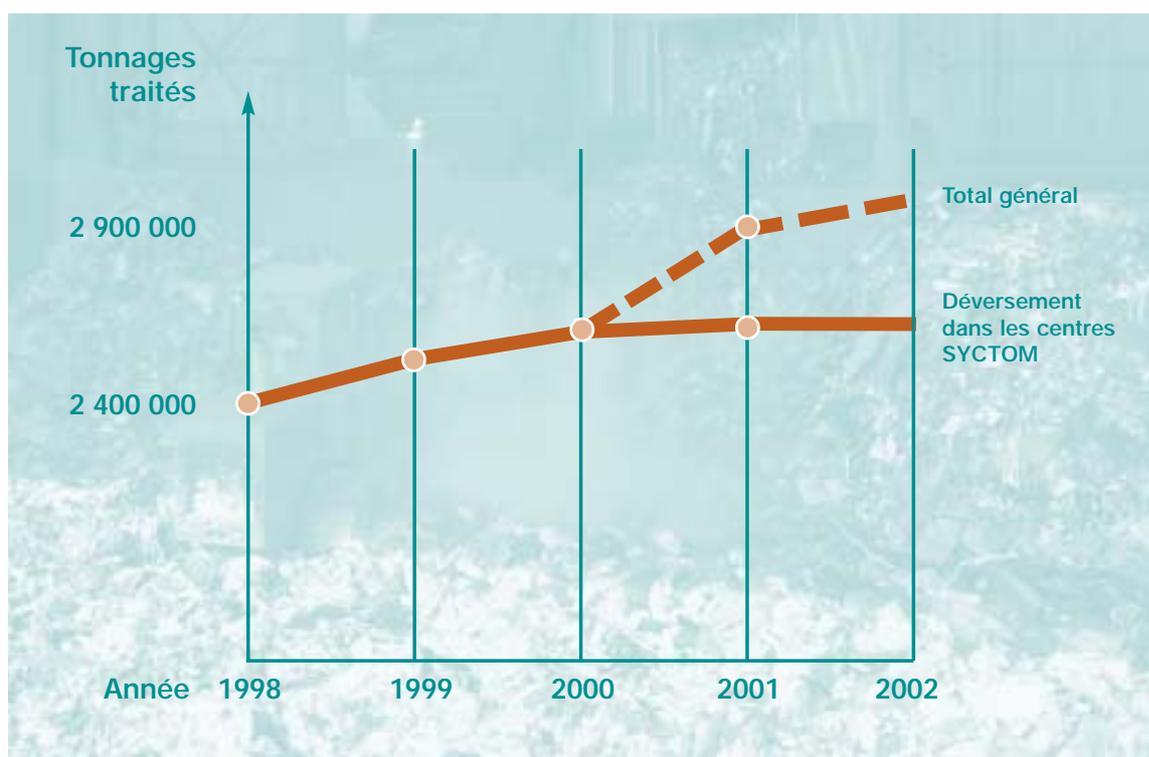
### Evolution des tonnages traités par le SYCTOM

	OM entrants	CS collectées	Déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Verre	DIB	Total
1997	2 137 636	42 176	19 603	150 867	-	50 448	45 804	2 446 534
1998	2 104 392	55 837	21 538	166 384	-	56 206	48 580	2 452 937
1999	2 166 718	66 129	31 068	174 282	-	65 641	54 793	2 558 631
2000	2 190 214	85 820	45 216	176 684	9 080	73 118	50 812	2 630 944
2001*	2 156 560	91 375	55 950	172 841	7 750	76 675	53 181	2 614 332
2001**	221 405	678	21 937	29 717	16 816	-	-	290 553
2002*	2 132 773	105 086	59 408	177 242	9 471	76 414	29 926	2 582 739
2002**	203 901	389	13 896	20 312	3 586	4 613	0	246 697
Total 2002	2 336 674	105 475	73 304	197 554	13 057	81 027	29 926	2 837 017

(\*) Déversement dans les centres SYCTOM. (\*\*) Déversement des communes adhérentes hors centres SYCTOM.  
 OM : Ordures Ménagères + Dépôts sauvages + balayures, CS : Collecte Sélective, OE : Objets Encombrants, DIB : Déchets Industriels Banals.

### Répartition des tonnages de déchets collectés par les communes adhérentes par département (en tonnes)

	OM+OE+CS +déchets verts	Verre (traité hors SYCTOM)	Totaux
Paris	1 186 655	33 497	1 220 152
Hauts-de-Seine	557 738	21 928	579 666
Seine-Saint-Denis	422 850	14 823	437 673
Yvelines	56 211	3 345	59 556
Val-de-Marne	186 639	7 434	194 073



# Filières de traitement : les résultats globaux

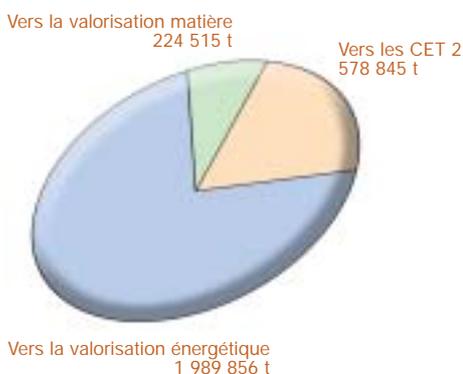
En région  
Ile-de-France,  
l'enfouissement  
représentait en  
2000, 22,7 % des  
déchets traités\*.

## Le SYCTOM

met en œuvre cinq filières  
de traitement :

la valorisation organique,  
la valorisation matière,  
la valorisation énergétique  
et le stockage en CET 2 et CET 1  
(CET : centre d'enfouissement technique).

## Répartition dans les différentes filières des tonnages produits par toutes les communes du SYCTOM (\*)



(\*) Sur le territoire du SYCTOM, la mise en décharge directe des OM concerne 580 000 t, soit 21,14 % du gisement initial de 2,837 millions de tonnes.

Le traitement des déchets ménagers s'inscrit dans un cadre réglementaire qui incite plus particulièrement au développement de la valorisation matière et de la valorisation organique. Le SYCTOM a mis en œuvre une politique qui se veut conforme aux objectifs de la loi. Mais, dans le même temps, il doit aussi tenir compte du contexte particulier qui est celui de l'agglomération parisienne.

De ce point de vue, les résultats obtenus en termes de filières de traitement en 2002, avec près de 580 000 tonnes de déchets ménagers, ordures ménagères brutes mais aussi refus de tri, envoyés en centres de stockage, correspondent à une situation qui ne saurait être que provisoire. Elle résulte en grande partie de l'abandon forcé du projet de centre de tri et de centre de valorisation énergétique de Vitry-sur-Seine et de l'arrêt du projet de Tremblay-en-France, qui auraient permis d'éviter la mise en décharge de plus de 500 000 tonnes de déchets ménagers.

On peut néanmoins constater que, pour le SYCTOM, si la part de stockage est loin d'être négligeable, elle demeure inférieure à la moyenne nationale. En France, 50 % des déchets ménagers continuent à être envoyés en décharge sans traitement préalable. Pour le SYCTOM, ce chiffre est de 12,5 % pour l'ensemble des communes. Mais le tonnage réellement enfoui en décharge représente une part supérieure en raison des refus de tri (objets encombrants et collectes sélectives) qui viennent s'ajouter aux ordures ménagères brutes (Source ADEME : *Déchets municipaux, les chiffres clés*). ■

(\*) Source ORDIF 2000.



Une chaîne de tri.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE, LES POINTS ESSENTIELS

1) La loi du 15 juillet 1975 instaure l'obligation pour les communes de collecter et de traiter les déchets des ménages.

2) La loi du 13 juillet 1992 renforce ces obligations et fixe de nouveaux objectifs :

- valorisation des déchets ;
- prévention et réduction de leur nocivité ;
- organisation et limitation des transports ;
- information du public.

● Elle interdit aussi la mise en décharge des déchets bruts à partir du premier juillet 2002. A cette date, seuls des déchets dits "ultimes", c'est-à-dire des déchets dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peuvent être valorisés, pourront être envoyés en centres de stockage.

● Elle instaure la mise en place de plans départementaux d'élimination des déchets ménagers qui fixent les objectifs de collecte et de traitement à l'échelle du département et déterminent aussi les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les communes et les syndicats intercommunaux, tel le SYCTOM, doivent se conformer à ces orientations.

3) La circulaire du 28 avril 1998 réoriente la politique de traitement des déchets ménagers dans le sens d'une diminution de la valorisation énergétique au profit de la valorisation matière. Elle a entraîné une révision systématique de tous les plans départementaux. Circulaire complétée par la circulaire du 28 août 1998.

# Valorisation matière : plus de 700 000 tonnes de déchets

*En Ile-de-France, la valorisation matière représentait en 2000, 32,6 % des déchets\*.*

P

Papiers, cartons, métaux, verre, plastiques : les déchets représentent d'importants gisements de matériaux qui peuvent être récupérés et utilisés pour la fabrication de nouveaux produits. Les vieux papiers servent ainsi à la fabrication de papiers neufs. Il en est de même pour le carton ou pour le verre. Cependant, pour faire l'objet d'une valorisation matière, les déchets doivent être au préalable triés, puis séparés par matériaux. Le développement de cette filière de traitement implique donc la généralisation des collectes sélectives, ainsi que l'extension des réseaux de déchetteries, préalables indispensables au tri des déchets et à la séparation des flux par matériaux.

Après avoir ouvert en 1993 le premier centre de tri mécanisé de grande capacité en France, le SYCTOM a poursuivi une démarche d'extension de ses capacités de tri pour répondre à la montée en puissance des collectes sélectives multimatériaux. En 2002, celles-ci ont concerné près de 4,5 millions d'habitants de son territoire d'intervention, qui ont permis de collecter 105 086 t de déchets recyclables (hors collecte du verre). Les journaux/magazines en constituent la part la plus importante.

Cependant, la valorisation matière ne concerne pas seulement les déchets provenant des collectes sélectives. Les métaux issus de l'incinération, les déchets provenant des déchetteries ainsi que les encombrants font également l'objet d'un traitement en valorisation matière.

On peut également y ajouter les mâchefers qui sont des sous-produits de la valorisation énergétique et qui font l'objet d'une valorisation matière. Ils représentent en effet des matériaux de substitution des graves naturelles pour les travaux publics. En 2002, les centres du SYCTOM ont généré 449 690 t de mâchefers, 501 230 t ont été commercialisées (stock 2001 : 51 540 t).

(\*) Source ORDIF 2000.

## Valorisation matière : l'évolution des tonnages traités par le SYCTOM

	1996	1998	2000	2001	2002
Déchetteries	13 760	21 538	45 216	55 950	59 408
Collectes sélectives*	30 270	54 455	85 820	91 375	105 086
Encombrants	173 174	166 384	176 684	172 841	177 242
Total	217 204	242 377	307 720	320166	341 736

\* Sans le verre.

## Valorisation matière : les résultats globaux pour 2002

	Traités par le SYCTOM			
	Total tonnages entrants	dans un centre SYCTOM	en centres privés	traités hors SYCTOM
Verre	81 027	-	-	81 027
Déchetteries	73 304	59 408	-	13 896
Encombrants	197 554	123 214	54 028	20 312
Collecte sélective	105 475	66 001	39 086	389
Sous total (toutes collectes sélectives)	453 525	248 623	93 113	115 624
Mâchefers	-	-	449 690	-
Total valorisation globale (y compris les mâchefers)	923 832	248 623	533 018	340 000



# recyclés

## Verre d'emballages : hors compétence SYCTOM

Le traitement des déchets de verre d'emballages ne relève pas de la compétence du SYCTOM. Néanmoins, quelques centaines de tonnes de verre, qui ne représentent qu'une part marginale du gisement, sont réceptionnées dans les centres du SYCTOM. Ces déchets sont envoyés vers la filière Verre Avenir pour un traitement en valorisation matière.



Le verre est en France le déchet pour lequel sont obtenus les meilleurs taux de valorisation matière. Sur l'agglomération parisienne, la quantité de verre recyclé a été de 81 027 t en 2002, sur un gisement potentiel estimé à 176 924 tonnes, soit un taux de valorisation de 45,79 %.

Au global, si l'on intègre l'ensemble des déchets provenant des différentes filières de collectives sélectives et de valorisation énergétique, le volume total des déchets traités par le SYCTOM faisant l'objet d'une valorisation matière est de 700 611 tonnes. ■

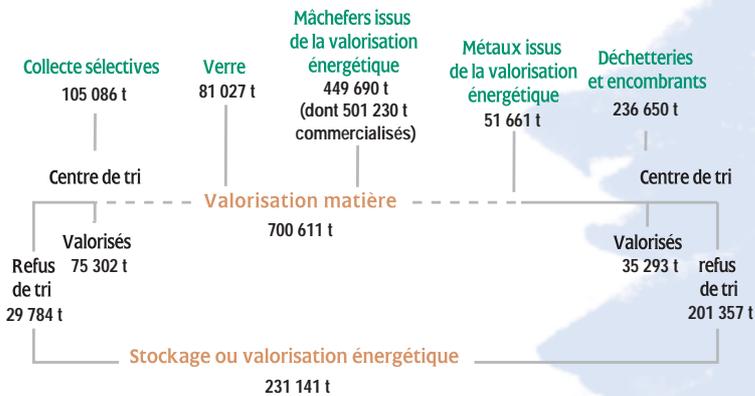
## Valorisation matière : l'évolution (en tonnes) des résultats par catégories des matériaux recyclables sortis des centres du SYCTOM depuis 1996.

	1996	1998	2000	2001	2002
Journaux/magazines	25 476	26 385	33 584	31 383	42 444
Métaux*	7 440	8 568	10 202	10 739	11 302
Cartons divers	3 224	5 762	6 257	10 313	11 398
Plastiques	142	744	2 158	2 580	4 322
Verre	493	598	378	332	369
Listings	36	10	6	0	24
Bois	3 319	3 539	7 593	5 200	7 774
Gravats**	23 707	28 468	42 883	47 499	40 000
Gros de Magasin***	0	4 196	9 441	6 448	9 277
PAD****	-	-	-	-	29
ELA*****	-	-	-	-	193
<b>Total</b>	<b>63 837</b>	<b>78 270</b>	<b>112 502</b>	<b>114 494</b>	<b>127 132</b>

(\*) Hors ceux issus de l'incinération.  
 (\*\*) Les gravats ne sont pas à proprement dit recyclés mais des matériaux inertes, ils vont en décharge de classe 3 et viennent donc diminuer le tonnage en CET 2.  
 (\*\*\*) Papiers/cartons mêlés  
 (\*\*\*\*) Petits électro-ménagers  
 (\*\*\*\*\*) Emballages pour liquides alimentaires

En France, le verre est recyclé à plus de 50 %. Les résultats pour les papiers cartons sont en progression, mais restent inférieurs à 20 %. Quant aux plastiques, on collecte en vue d'une valorisation matière moins de 5 % du gisement récupérable.

## Valorisation matière : le synopsis des flux de déchets traités par le SYCTOM (résultats pour 2002, en tonnes).



Ce schéma permet de visualiser les principales étapes de la valorisation matière, ainsi que les différents tonnages concernés. Il montre également qu'une part des déchets entrant en centres de tri ou en déchetteries, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, suit la filière de valorisation énergétique ou va en centre d'enfouissement. Les résultats de la valorisation matière dépendent donc en grande partie de la qualité du tri effectué en amont par l'habitant, lors des collectes sélectives.

## Valorisation matière : les filières

Déchets	Produits obtenus	Entreprise concernée
Boîtes de conserve et canettes	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles	Sollac
Boîtes de conserve et canettes	Boîtes de conserve, canettes et pièces automobiles	France Aluminium Recyclage
Boîtes de lait, jus de fruit, soupe...	Papier toilette, essuie-tout, boîtes à œufs	Revipac
Boîtes de lessive, de céréales	Cartons et cartonnets d'emballage	Revipac
Bouteilles et flacons de plastiques	Tuyaux, murs anti-bruit, fibres pour le textile et l'isolation, flacons, emballages	Valorplast
Bouteilles et bouchons de verre	Bouteilles en verre à usage alimentaire	Verre Avenir
Journaux/magazines	Journaux/magazines	Chapelle Darblay



# Valorisation énergétique

*En Ile-de-France, la valorisation énergétique représentait en 2000, 44,7 % des déchets.*



**La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique des déchets ménagers pour produire de l'énergie, qui peut être utilisée sous forme d'électricité ou de vapeur.**

## Les résultats cumulés des trois usines du SYCTOM (en tonnes)

Gisement initial		1 889 102 t
Vapeur		4 715 438 t
Electricité		332 600 MWh
Sous-produits valorisés	● Ferrailles	49 914 t
	● Mâchefers commercialisés	501 230 t
	● Aluminium	2 346 t
Déchets ultimes*		41 261 t

(\*) Cendres et REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération).

Le procédé technique de l'incinération génère des sous-produits valorisables (métaux et mâchefers), ainsi que des déchets de déchets, qui pour l'instant, doivent être envoyés dans des centres dits "de classe 1", spécialement conçus pour le stockage des déchets dangereux.

En fait, la valorisation énergétique consiste à transformer un gisement de déchets en énergie et en matériaux réutilisables, tout en concentrant la pollution au niveau des cendres et des REFIOM\*. Le SYCTOM travaille ainsi sur un nouveau procédé de valorisation de ces déchets, qui permettra d'éviter leur mise en décharge. Tous les sous-produits étant alors réutilisables, la valorisation énergétique ne générera donc pratiquement plus de déchets ultimes. Ce procédé sera opérationnel en 2007-2008.

## ● Valorisation énergétique : les résultats pour 2002

En 2002, le SYCTOM a traité dans ses trois usines de valorisation énergétique – Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII – 1,8 million de tonnes de déchets ménagers. Cette filière de traitement a permis la production de plus de 4,7 millions de tonnes de vapeur, qui ont alimenté en chauffage plus de 210 000 logements. La quantité d'électricité produite a été de plus de 332 000 MWh (mégawattheure). Au total, la quantité d'énergie ainsi récupérée représente 320 000 tonnes d'équivalent pétrole. La valorisation énergétique a aussi généré la production de 49 914 tonnes de ferrailles, dont 100 % ont été recyclées, ainsi que la production de 449 690 tonnes de mâchefers valorisés en matière première utilisable dans les travaux publics.

## ● Le SYCTOM et la valorisation énergétique

Tous les spécialistes s'accordent à le reconnaître : aucune filière de traitement n'est

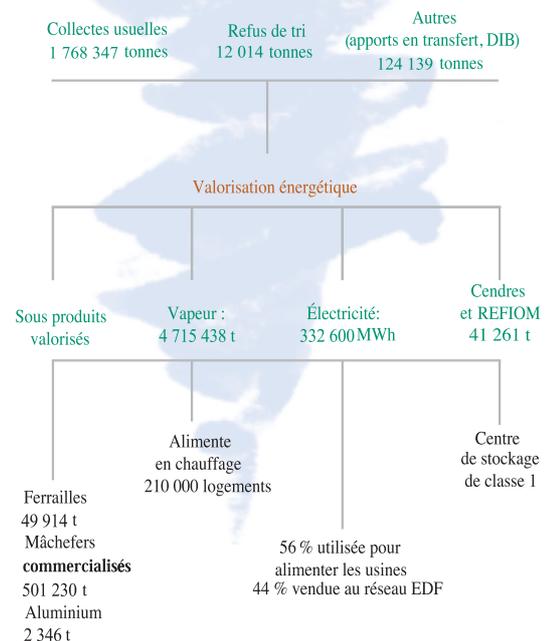
supérieure à une autre. Chacune présente des avantages et des inconvénients, qui doivent être appréciés en fonction d'un contexte donné. Lequel se caractérise par le nombre d'habitants, la densité et le type d'habitat, l'étendue du territoire concerné. Une filière qui semble bien adaptée pour une ville moyenne ne l'est pas forcément pour une grande zone urbaine.

Concernant l'agglomération parisienne, le choix de la valorisation énergétique s'est imposé logiquement voici plusieurs décennies, propulsant les déchets ménagers au rang d'énergie renouvelable en quelque sorte. En effet, on constate encore aujourd'hui que si l'on parvenait à extraire du gisement de déchets produits par chaque ménage la part maximale de déchets recyclables, il resterait néanmoins un gisement résiduel de déchets non recyclables, dont la quantité peut être estimée à 2 millions de tonnes minimum. Le recours à la valorisation énergétique permet d'éviter de stocker. Ce qui, compte tenu des quantités consi-

des quantités de déchets traités et des limites des filières de valorisation matière, la valorisation énergétique est une forme de traitement particulièrement bien adaptée à un territoire dense comme celui de l'agglomération parisienne.

La cogénération est mise en œuvre facilement (chauffage de logements proches et production d'électricité). Le traitement des fumées pour récupérer les polluants produits à l'occasion de la combustion des déchets s'est considérablement renforcé et sera, avec la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne de décembre 2000, encore plus contraignante à partir de 2005. Par ailleurs, le SYCTOM développe un procédé innovant de recyclage des REFIO. Il a mis en place le transport alternatif pour l'évacuation des mâchefers. Il veille à l'intégration paysagère de ses centres de valorisation. Enfin, parce que la valorisation énergétique s'inscrit dans une politique multifilière de traitement, le

## Synopsis de la filière valorisation énergétique des tonnages traités par le SYCTOM



Au total, la valorisation énergétique permet de chauffer 210 000 logements sur le territoire du SYCTOM.

dérées, permet d'éviter la création de sites de stockage de grande superficie, que l'on ne pourrait implanter qu'à l'extérieur du territoire du SYCTOM.

Aux inconvénients de l'enfouissement, s'ajouteraient donc ceux inhérents aux transports des déchets. Ainsi, compte tenu

SYCTOM a aussi engagé depuis plusieurs années une politique volontariste de soutien aux collectes sélectives, d'extension des capacités de tri et de création d'unités de méthanisation, pour assurer le développement des valorisations matière et organique. ■

## 2 jours de consommation d'énergie

332 600 MWh : cette quantité d'énergie produite par les usines du SYCTOM correspond à deux jours pleins de consommation d'énergie de l'ensemble des 5,5 millions d'habitants de l'agglomération parisienne.



# Stockage : une situation transitoire

*Le stockage, appelé plus communément mise en décharge ou encore enfouissement, a concerné, en 2002, 21,14 % du gisement de déchets traités par le SYCTOM, soit un peu moins de 600 000 t.*

P

Pour des raisons compréhensibles de densité de territoire, le SYCTOM ne peut disposer d'équipement pour ce type de traitement sur son périmètre d'intervention. Il doit donc avoir recours à des sites situés à l'extérieur de sa zone de compétences, qui sont choisis en fonction de la qualité des services proposés, des prix pratiqués et de la conformité environnementale des installations. Les sites utilisés par le SYCTOM sont certifiés Iso 14 000.

## Exploitation

Un centre de stockage est un équipement contrôlé. Son exploitation est soumise à des prescriptions réglementaires draconiennes qui concernent notamment la récupération des biogaz, le drainage des eaux de pluie, la récupération et le traitement des lixiviats. Une triple barrière d'étanchéité assure également la protection du sous-sol.



Le centre de Claye-Souilly en Seine-et-Marne.

Par ailleurs, le SYCTOM avait engagé dès 1993 une politique "zéro déchets bruts en décharge", dont le projet de centre de tri et de valorisation énergétique à Vitry-sur-Seine constituait la pierre angulaire. Son abandon, par décision de l'État en mars 2000, a obligé le SYCTOM à faire face à cette nouvelle donne et à poursuivre, jusqu'à ce que des solutions soient trouvées, la mise en décharge d'un volume non négligeable de déchets ménagers.

Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, le stockage est réservé aux seuls déchets ultimes. Pour pouvoir respecter ses obligations réglementaires, le SYCTOM a mis en œuvre\* des solutions à court terme et forcément transitoires, qui lui permettront de réduire de façon drastique la part des déchets ménagers non ultimes envoyés en centres de stockage d'ici 2007.

## Les déchets ultimes

La loi précise qu'un déchet ultime est un déchet dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peut être valorisé dans les conditions acceptables techniques ou économiques du moment. Cette définition



volontairement ouverte, correspond à une réalité qui varie en fonction des territoires. Car la notion de "déchets ultimes" est fonction des situations locales.

Sur une zone ne disposant pas d'un centre de valorisation énergétique, est un déchet ultime tout déchet ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière ou organique. Ainsi en est-il d'une paire de baskets usée ou d'un vieux parapluie. Par contre, si ces déchets sont produits sur une zone qui, elle, est équipée d'un tel centre, ces déchets ne sont pas considérés comme des déchets ultimes. En effet, ils peuvent être valorisés et fournir ainsi de l'énergie. C'est pourquoi la notion de "déchets ultimes" doit être précisée au niveau de chaque plan départemental. Il peut même arriver qu'elle varie à l'intérieur d'un même département.

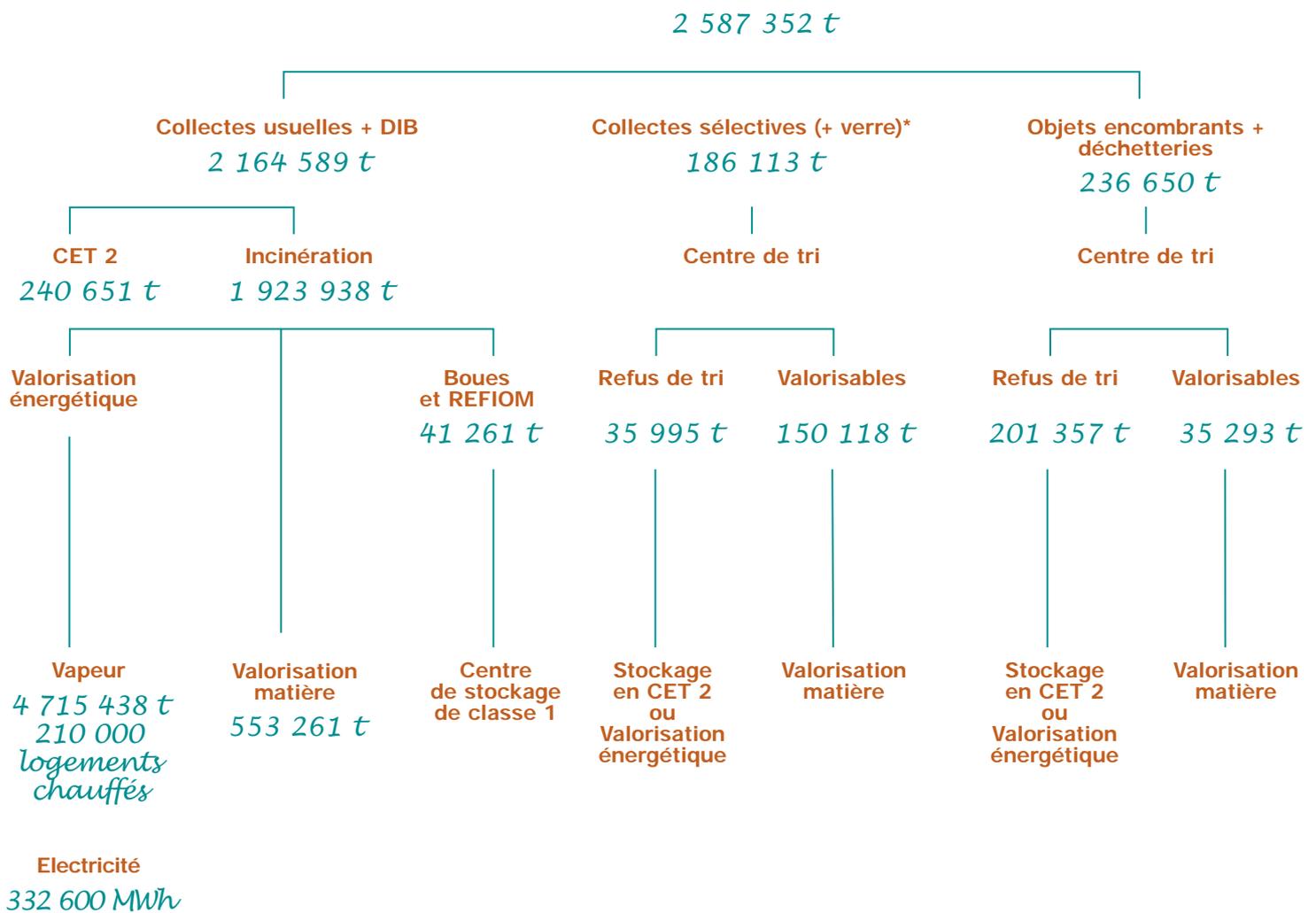
## Synopsis de la filière stockage

La mise en centre de stockage concerne les rebuts de déchetteries, les encombrants non valorisés, les refus de tri, ainsi que les déchets ménagers provenant des collectes usuelles que le SYCTOM ne peut traiter dans ses centres de valorisation énergétique. ■

(\*) Au-delà du programme d'investissement de 640 M€ HT.

# Le cycle des déchets

(tonnages traités dans les centres du SYCTOM)



(\*) Verre non traité dans les centres du SYCTOM.

# Les centres



## Des équipements de grande capacité en maillage sur l'ensemble du territoire

Le SYCTOM dispose, sur son territoire, de centres de tri et de transfert, de déchetteries, de centres de valorisation énergétique. Ces derniers représentent 75 % des capacités de traitement sollicitées par le syndicat. Cependant depuis dix ans, le SYCTOM a développé d'importants équipements de tri, qui lui permettent de traiter près de 105 086 tonnes de déchets provenant des collectes sélectives (emballages et journaux/magazines) et environ 177 242 tonnes d'encombrants ménagers.

## Bassins versants : la logique de proximité

Les centres de traitement doivent être les plus proches possible des zones où sont produits les gisements de déchets. Cette exigence de bon sens, qui vise à réduire autant que faire se peut les transports des déchets, est posée par la loi de 1975. Elle a conduit le SYCTOM à organiser le traitement des déchets ménagers selon une logique de proximité géographique. Son territoire est ainsi découpé en quatre grandes zones appelées bassins versants, chacun d'eux étant associé à l'un des quatre grands centres de traitement : Ivry-Paris XIII, Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen et Romainville. ■

## Plus de 600 salariés

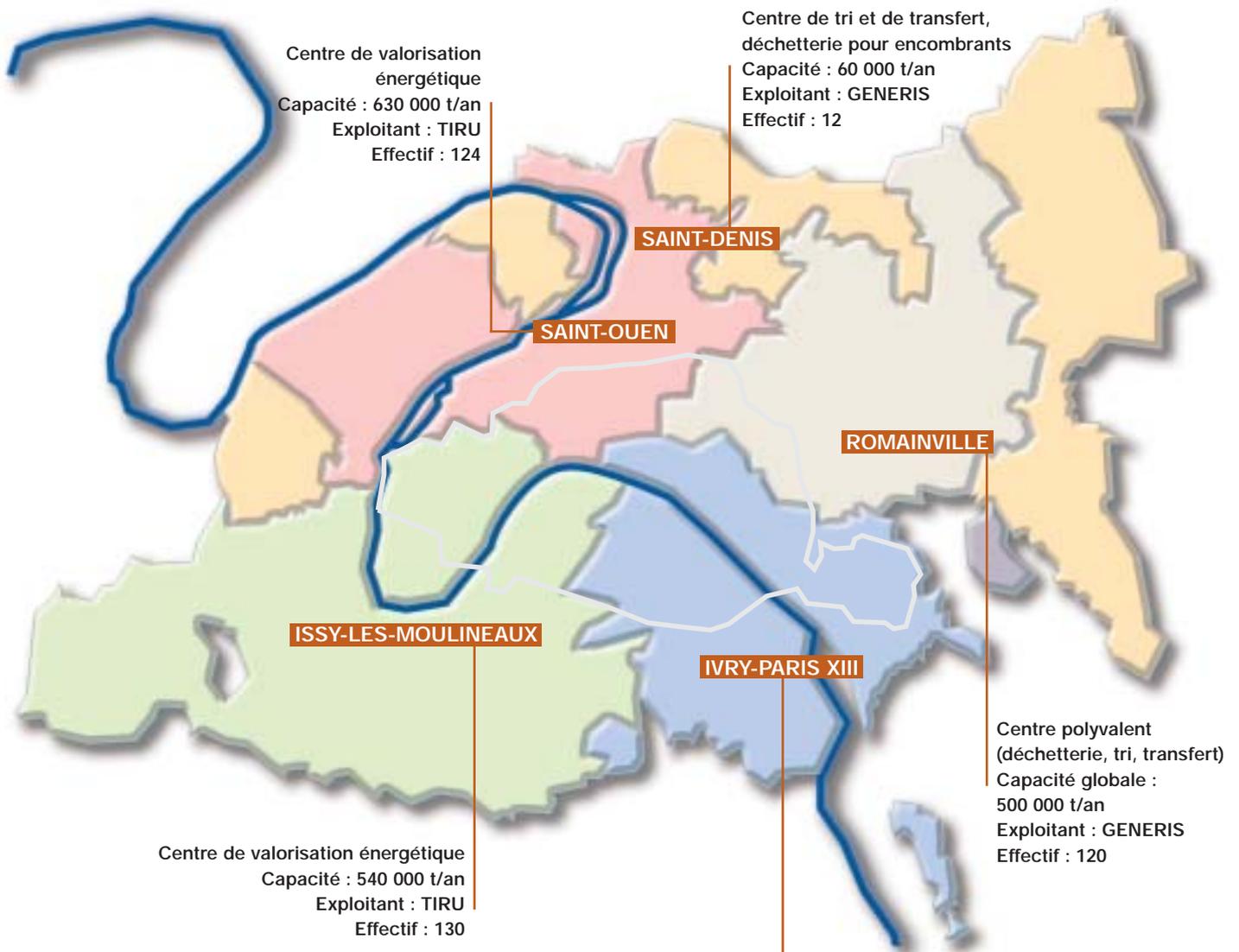
Les différents centres de traitement du SYCTOM regroupent au total 614 personnes qui, chaque jour, réceptionnent les déchets ménagers et veillent au bon fonctionnement des équipements.



## Les bassins versants d'ordures ménagères du SYCTOM

Romainville	Centre de tri et de transfert	16 communes et 3 arrondissements parisiens	1 030 000 habitants
Ivry-sur-Seine	Centre de traitement multifilière	17 communes et 10 arrondissements parisiens	1 320 000 habitants
Saint-Ouen	Centre de valorisation énergétique	18 communes et 4 arrondissements parisiens	1 300 000 habitants
Issy-les-Moulineaux	Centre de valorisation énergétique	22 communes et 3 arrondissements parisiens	1 170 000 habitants

## de traitement du SYCTOM



### Les capacités de traitement du SYCTOM

Centre de Saint-Denis	60 000 t/an
Centre de tri et de transfert de Romainville	500 000 t/an
Centre de valorisation énergétique Saint-Ouen	630 000 t/an
Centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux	540 000 t/an
Centre de tri Ivry-Paris XIII	30 000 t/an
Centre de valorisation énergétique Ivry-Paris XIII	730 000 t/an
<b>TOTAL</b>	<b>2 490 000 t/an</b>

### Centre de traitement multifilière (valorisation énergétique + tri)

Capacité globale : 760 000 t/an  
Exploitants : TIRU pour le centre de valorisation énergétique, Effectif : 157  
TIRVED pour le centre de tri et la déchetterie, Effectif : 71  
Effectif global : 228

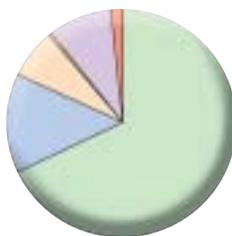
# Les résultats d'exploitation

Centre polyvalent de Romainville : les résultats d'exploitation



## Tonnages entrants Romainville

Total : 503 803 t



## Le premier centre de tri de grande capacité créé en France

Créé en 1993, le centre de Romainville regroupe un centre de transfert, un centre de tri et une déchetterie. Le centre de transfert a pour fonction de réguler les flux de déchets. Il réceptionne les collectes traditionnelles des communes du bassin versant et en oriente une partie vers les différents centres de valorisation énergétique du SYCTOM. La part restante est envoyée en centre de stockage de classe 2.

## Valorisation matière

Les résultats par matériaux

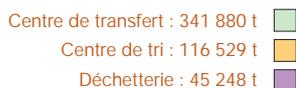
Total : 70 670 t



Le centre de tri réceptionne les collectes sélectives et les objets encombrants. Sa capacité théorique est de 130 000 tonnes/an. Quant à la déchetterie, elle est ouverte aux usagers du bassin versant et a permis de réceptionner 45 248 tonnes de déchets en 2002, suite à la rénovation de son process industriel opérationnel en 2000. En 2002, le centre de Romainville aura permis d'orienter en valorisation matière plus de 71 000 tonnes de déchets à partir des tonnages de déchets entrant dans le centre.

## Répartition des tonnages entrants

Romainville



La construction, de 1984 à 1986, du centre de transfert d'ordures ménagères permet d'avoir, aujourd'hui, une capacité de gestion de 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an.



A Saint-Denis, sur un même site, un centre de tri et une déchetterie pour encombrants.

## Centre de Saint-Denis : les résultats d'exploitation

### Un centre spécialisé pour les encombrants

Il regroupe, sur un même lieu, un centre de tri pour les encombrants et une déchetterie. Le centre de tri réceptionne les encombrants pour lesquels les communes adhérentes organisent des collectes particulières auprès de leurs habitants. En 2002, il a permis de récupérer 71 380 tonnes d'encombrants.

La déchetterie est ouverte à tous les usagers. En 2002, 7 099 tonnes d'appareils électroménagers usagés ou de vieux meubles y ont été déposés volontairement. ■

### Encombrants : 36 kg par an et par habitant

En 1998, le **gisement théorique** des encombrants était estimé en France à une moyenne de 36 kg par an et par habitant. Cependant, de l'avis de quelques spécialistes, il semblerait que cette estimation soit **légèrement surévaluée**. Une part non négligeable des meubles et appareils électroménagers usagés dont les habitants se séparent **ne deviennent pas des déchets**. Collectés par des associations caritatives, ils alimentent le marché de l'occasion et connaissent ainsi une **seconde vie**.

### Centre de tri pour encombrants

Tonnages entrants	71 380 t
-------------------	----------

### La ventilation des tonnages sortants

Centre de stockage	67 196 t
Valorisation	4 184 t
Taux de valorisation	5,86 %

# Les résultats d'exploitation

## Centre multifilière d'Ivry-Paris XIII : le centre de tri et la déchetterie

### Premier centre multifilière opérationnel dans l'agglomération parisienne

Ivry-Paris XIII regroupe depuis 1997 une déchetterie, un centre de tri et une unité de valorisation énergétique.

D'une capacité effective de 30 000 tonnes, le centre de tri réceptionne les collectes sélectives des communes du bassin

versant. En 2002, 30 000 tonnes ont été traitées sur ses chaînes, dont 14 000 tonnes de journaux/magazines et près de 16 600 tonnes de multimatériaux.

En 2002, 7 100 tonnes de déchets ont été déposées dans la déchetterie, dont plus de 4 800 tonnes de gravats.

### Ivry-Paris XIII la répartition des tonnages entrants

Centre de tri	37 500 t/an
Déchetterie	7 100 t/an
Valorisation énergétique	696 311 t/an

### I - Le centre de tri la répartition des tonnages sortants

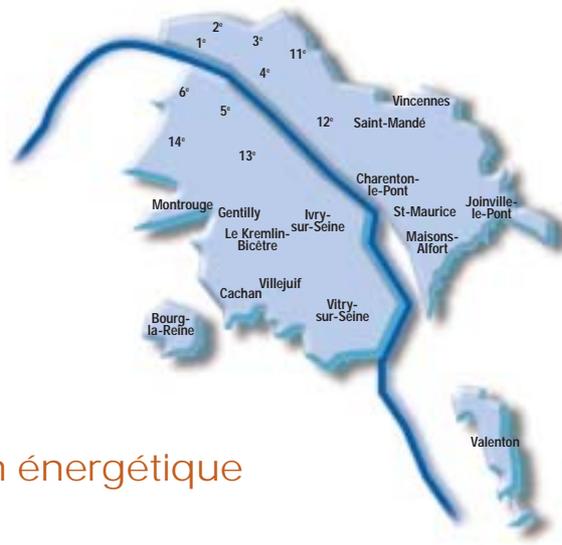
Tonnages entrants	37 500 t/an
Valorisation matière	33 922 t/an
Refus de tri	4 323 t/an
<b>TAUX DE VALORISATION</b>	<b>90,45 %</b>

### Valorisation matière les résultats par matériaux (en tonnes)

Gravats	4 800
Journaux/magazines	16 493
Métaux	763
Bois	0
Cartons divers	2 250
Listings	0
Verre	198
Plastiques	1 371
Déchets verts	200
Gros de magasin	6 134
Brique alimentaire	46
Divers	1 707
<b>TOTAL</b>	<b>33 922</b>



Les déchets triés mis en balles.



## Le centre de valorisation énergétique

### Construit en 1969 et modernisé en 1997

Le centre de valorisation énergétique réceptionne les collectes traditionnelles de plus de 1,4 million d'habitants. Il peut valoriser jusqu'à 100 tonnes de déchets à l'heure, ce qui représente une capacité de 730 000 tonnes par an. En 2002, il a traité près de 720 000 tonnes qui ont généré :

- 177 484 MWh, d'électricité dont 27 % ont servi à alimenter le site en énergie. Le reste a été vendu à EDF ;
- 1 761 939 tonnes de vapeur, qui ont permis d'alimenter en eau chaude et en chauffage près de 80 000 logements ;
- 158 137 tonnes de mâchefers, qui ont été valorisées à plus de 95 % ;
- 18 005 tonnes de ferrailles qui ont été vendues auprès des industriels du recyclage.

Equipé d'un système de traitement de fumées, depuis sa rénovation, qui lui permet de respecter les dernières normes en vigueur, le centre d'Ivry-Paris XIII est la plus importante unité de valorisation énergétique de France avec une capacité de traitement de 730 000 tonnes/an. Depuis 1995, les mâchefers destinés à la valorisation matière sont évacués par voie fluviale jusqu'au centre de traitement de Lagny-sur-Marne. ■

### Valorisation énergétique

#### Les résultats de l'exploitation

Sous-produits	Quantités produites	Valorisation ou traitement
Electricité	177 484 MWh	129 591 MWh vendues à EDF - 47 893 MWh pour alimenter l'usine
Vapeur	1 761 939 t	1 207 501 t vendues à la CPCU - 80 000 logements chauffés
Mâchefers	158 137 t	152 506 t transformées en matériaux pour travaux publics
Ferrailles	18 005 t	100 % vendus aux industriels du recyclage
REFIOM*	15 916 t	Stockage en centre de classe 1
Boues d'épuration**	1 081 t	Stockage en centre de classe 1

(\*) Cendres issues du dépoussiérage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage.  
(\*\*) Boues issues du lavage des fumées évacuées pour leur traitement et leur stockage.

### II - Le centre de valorisation énergétique

#### La répartition des tonnages entrants

Collectes usuelles	598 370 t
Déchets verts	2 894 t
DIB	3 563 t
Balayures	43 t
<b>TOTAL</b>	<b>604 870 T</b>

#### Le contrôle des rejets dans l'atmosphère

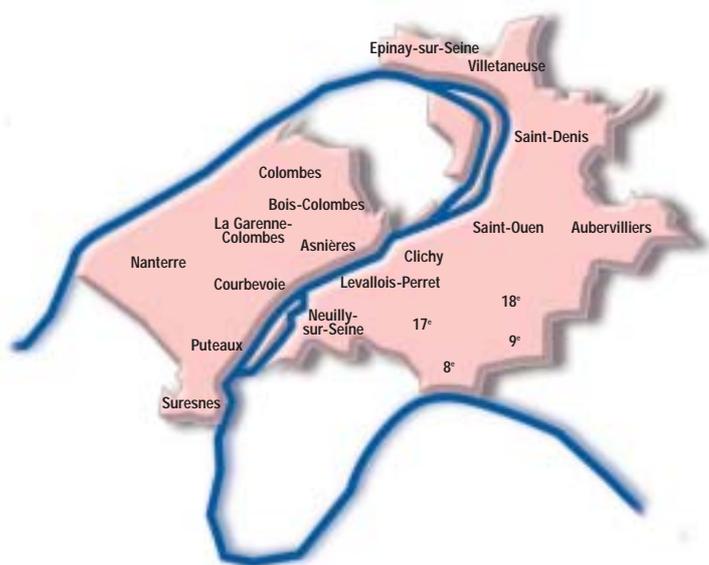
	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyenne des mesures réalisées en 2002 (mg/m <sup>3</sup> )
Poussières	30	18,075
Acide chlorhydrique	50	3,45
Acide fluorhydrique	2	0,5
Dioxyde de soufre	300	60
<b>Métaux lourds</b>		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,55075
Nickel + arsenic	1	0,01
Cadmium + mercure	0,2	0,037
Dioxines	10 ng/Nm <sup>3</sup> **	1,75 ng/Nm <sup>3</sup>

(\*) Seuils de rejets pour les polluants imposés par la réglementation, applicable au 1<sup>er</sup> décembre 1996 en milligramme par mètre cube d'air.  
(\*\*) Valeur limite fixée par le ministère.



La cheminée du centre d'Ivry-Paris XIII.

## Les centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen



### La répartition des tonnages entrants

Type de collecte	Quantité	Provenances
Collectes usuelles	657 509	Communes
Déchets verts	2 058	Communes
DIB	3 487	Clients privés*
Refus de tri	4 114	Centre privé CDI
Transferts	26 042	Usines SYCTOM
Balayures	52	Communes
<b>TOTAL</b>	<b>669 262 t</b>	

(\*) Privés/pompiers-asso-gendarmerie.

### Une Charte de Qualité Environnementale

La charte, signée en 2003 entre la ville de Saint-Ouen, le SYCTOM de l'agglomération parisienne et la société TIRU SA, garantit les conditions de mise en conformité du traitement des fumées de l'usine de valorisation énergétique de déchets ménagers de Saint-Ouen avec la Directive européenne N° 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets (applicable en 2005) et avec l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux incinérateurs de déchets non dangereux.

Elle illustre la volonté partagée de respecter les engagements pris en matière de limitation des nuisances, de protection et d'amélioration de notre environnement. Cet outil permet

donc d'inscrire la ville de Saint-Ouen, le SYCTOM et l'exploitant TIRU SA dans une perspective de développement durable.

Elle définit également le partenariat nécessaire entre le SYCTOM, l'exploitant et la commune d'accueil de cet établissement classé.

Le document comprend successivement :

- une description succincte du centre, présenté sous l'angle de la gestion des rejets et la valorisation des résidus produits par l'usine,
- une présentation du traitement complémentaire des fumées prévu pour satisfaire aux exigences de la future réglementation,
- les conditions de réalisation (phase travaux) et d'exploitation de ce nouveau traitement des fumées.

### Les résultats de l'exploitation

Sous-produits	Quantités produites	Valorisation ou traitement
Electricité	64 495 Mwh	25 543 MWh vendus à EDF 38 952 MWh pour alimenter l'usine
Vapeur	1 685 378 t	1 617 297 t vendues à la CPCU
Mâchefers	157 289 t	205 736 t (maturation) transformées en matériaux pour Travaux Publics
Ferrailles	12 481 t	100 % vendus aux industriels du recyclage
REFIOM	11 025 t	Stockage en centre de classe 1
Boues d'épuration	424 t	Stockage en centre de classe 1

### Le contrôle des rejets dans l'atmosphère

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyenne des mesures réalisées en 2002 (mg/m <sup>3</sup> )
Poussières	30	10,983
Acide chlorhydrique	50	2,4
Acide fluorhydrique	2	0,5667
Dioxyde de soufre	300	61,683
<b>Métaux lourds</b>		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,1895
Nickel + arsenic	1	0,0063
Cadmium + mercure	0,2	0,0153
Dioxines	10 ng/Nm <sup>3</sup> **	1,48 ng/Nm <sup>3</sup>

(\*) Seuils de rejets pour les polluants imposés par la réglementation, applicable au 1<sup>er</sup> décembre 1996 en milligramme par mètre cube d'air.  
(\*\*) Valeur limite fixée par le ministère.

Le nouveau centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen, construit de 1984 à 1990, détient une capacité de traitement de 630 000 tonnes/an.

La plate-forme multimodale transfère les mâchefers vers Saint-Ouen l'Aumône depuis 2001.



Le centre de Saint-Ouen.



### La répartition des tonnages entrants

#### En service jusqu'en 2005

Issy-les-Moulineaux est le plus ancien centre de valorisation énergétique du SYCTOM. Lors de sa création, en 1965, il fut aussi le premier en France à être équipé d'un système de récupération de l'énergie à grande échelle. Ces dernières années, le SYCTOM a réalisé de nombreux investissements pour garantir sa conformité en matière de respect des exigences environnementales :

- 915 000 € (6 MF) pour couvrir le quai de déchargement ;
- 1,8 M€ (12 MF) pour améliorer la station de dépollution des eaux ;
- 21,65 M€ (142 MF) pour conforter ses performances jusqu'en 2005, date prévue pour sa fermeture.

En effet, comme le prévoit le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers des Hauts-de-Seine, l'usine sera remplacée par un centre de traitement multifilière nommé ISSÉANE.

Issy-les-Moulineaux réceptionne les collectes traditionnelles de près de 1,2 million d'habitants. En 2002, il a traité 545 321 tonnes qui ont généré :

- 90 621 MWh d'électricité, dont 46 % ont servi à alimenter le site en énergie. Le reste a été vendu à EDF ;
- 1 247 700 tonnes de vapeur, qui ont permis d'alimenter en eau chaude et en chauffage près de 60 000 logements ;
- 124 270 tonnes de mâchefers, qui ont été valorisées à 93 % ;
- 11 143 tonnes de ferrailles, vendues auprès des industriels du recyclage. ■

Type de collecte	Volume	Provenances
Collectes usuelles	504 028	Communes
Déchets verts	2 503	Communes
DIB	2 859	Clients privés*
Transferts	35 045	Usines SYCTOM
Balayures	8 921	Communes
<b>TOTAL</b>	<b>545 327 t</b>	

(\*) TIRU-Asso-Gendarmerie.

### Les résultats de l'exploitation

Sous-produits	Quantités produites	valorisation ou traitement
Electricité	90 621 MWh	49 042 MWh vendus à EDF 41 579 MWh pour alimenter l'usine
Vapeur	1 247 700 t	1 000 844 t vendues à la CPCU 246 856 t
Mâchefers	124 270 t	142 987 t transformées en matériaux pour Travaux Publics
Ferrailles	11 143 t	99,3 % vendus aux industriels du recyclage
Cendres	11 493 t	Stockage en centre de classe 1
Boues d'épuration	491 t	Stockage en centre de classe 1

### Le contrôle des rejets dans l'atmosphère

	Arrêté ministériel du 25 janvier 1991*	Moyenne des mesures réalisées en 2002 (mg/m <sup>3</sup> )
Poussières	30	26
Acide chlorhydrique	50	1,78
Acide fluorhydrique	2	0,94
Dioxyde de soufre	300	29,5
<b>Métaux lourds</b>		
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5	0,295
Nickel + arsenic	1	0,007625
Cadmium + mercure	0,2	0,043125
Dioxines	10 ng/Nm <sup>3</sup>	3,42 ng/Nm <sup>3</sup>

(\*) Seuils de rejets pour les polluants imposés par la réglementation et applicables au 1<sup>er</sup> décembre 1996 en milligramme par mètre cube d'air.



Le centre d'Issy-les-Moulineaux.

# Les centres de traitement extérieurs au SYCTOM



Centre de maturation des mâchefers d'Isles-les-Meldeuses.

## Centres de tri, centres de traitement des mâchefers, centres de stockage

Afin de satisfaire les besoins de ses communes adhérentes et de compléter ses capacités en matière de tri des collectes sélectives et des objets encombrants, le SYCTOM a eu recours en 2002 aux services de plusieurs centres privés :

- Pierrefitte (Seine-Saint-Denis), Vitry (Val-de-Marne) et Buc (Yvelines) pour le tri des collectes multimatériaux sans verre. Le centre de Buc réceptionne aussi les encombrants ;
- Châtillon (Hauts-de-Seine), Arcueil (Val-de-Marne) et Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) pour les objets encombrants.

C'est l'abandon forcé du projet de centre multifilière de Vitry-sur-Seine, qui intégrait la réalisation d'un centre de tri d'une capacité de 170 000 tonnes, qui a rendu obligatoire le recours à ces centres privés. En 2002, ceux-ci ont traité 93 114 tonnes de déchets ménagers, dont 54 028 tonnes d'encombrants.

## Valorisation matière et traitement final

Les trois centres de valorisation énergétique du SYCTOM génèrent 439 905 tonnes de mâchefers, dont 114 % du volume, en tenant compte des stocks de l'année 2001, est valorisé en matériaux de Travaux Publics dans les trois centres de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), de Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise) et d'Isles-les-Meldeuses (Seine-et-Marne). Ils permettent également de valoriser les ferrailles et l'aluminium, sous-produits du

traitement des mâchefers, qui représentent 1,8 % du volume traité. Ces trois centres sont certifiés Iso 14001 et Iso 9002.

Les centres de stockage de classe 2 de Bouqueval (Seine-et-Marne) et de Claye-Souilly (Seine-et-Marne) sont conformes aux prescriptions réglementaires de l'arrêté du 9 septembre 1997 qui en déterminent les modalités d'exploitation. Ces prescriptions concernent notamment la nature des déchets qui y sont stockés (déchets ménagers et assimilés), le traitement des lixiviats, la récupération des biogaz, l'étanchéité du sous-sol et le suivi de la qualité des nappes phréatiques.

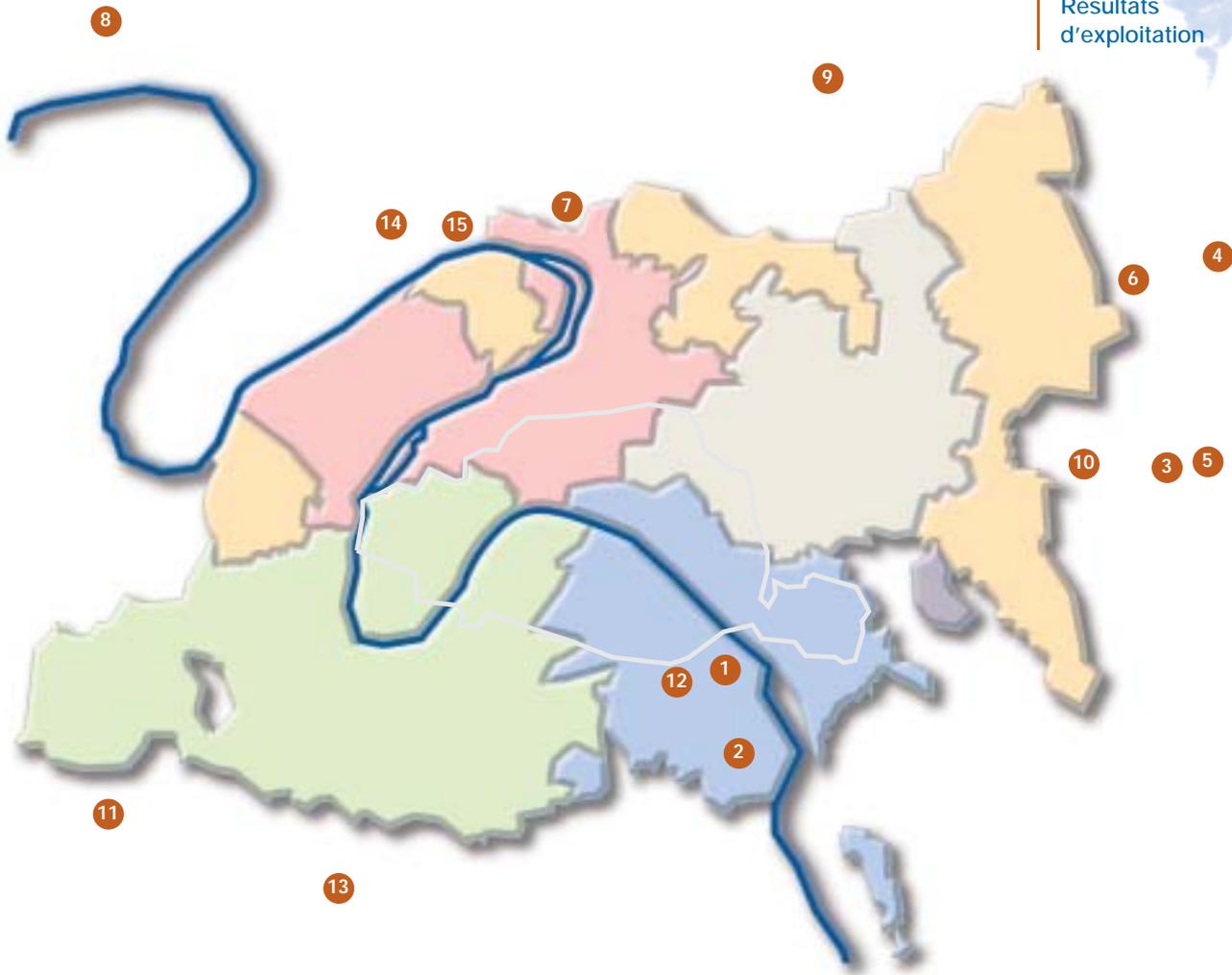


Centre de maturation des mâchefers de Lagny-sur-Marne.

Le centre de stockage de classe 1 de Villeparisis (Seine-et-Marne) accueille les REFIOM (résidus de l'épuration des fumées) des centres de valorisation énergétique du SYCTOM, ainsi que les boues provenant de la dépollution des eaux de lavage des fumées. Conformément aux prescriptions réglementaires, ces déchets dangereux sont inertés et solidifiés, avant d'être stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriés afin d'assurer leur traçabilité. Ce centre est certifié Iso 14001 et Iso 9002. ■

## Classe 1 et classe 2 : quelle différence ?

Un centre de stockage de classe 1 ne traite que des déchets dangereux. La loi prévoit qu'il y en ait un par région. Les déchets ménagers qui ne sont pas valorisés sont enfouis dans des centres de stockage de classe 2. Depuis juillet 2002, ces centres ne peuvent plus stocker que des déchets dit "ultimes".



**1 IVRY**  
(Val-de-Marne)  
Centre de tri  
Exploitant : Revival

**2 VITRY**  
(Val-de-Marne)  
Exploitant : SITA/CRR

**3 LAGNY-SUR-MARNE**  
(Seine-et-Marne)  
Centre de traitement  
de mâchefers  
Exploitant : Yprema

**4 CLAYE-SOUILLY**  
(Seine-et-Marne)  
Centre de stockage  
de classe 2  
Exploitant : REP

**5 ISLES-LES-MELDEUSES**  
(Seine-et-Marne)  
Centre de traitement  
de mâchefers  
Exploitant : TIRFER

**6 VILLEPARISIS**  
(Seine-et-Marne)  
Centre de stockage  
de classe 1  
Exploitant : France Déchets

**7 PIERREFITTE**  
(Seine-Saint-Denis)  
Exploitant : CDI

**8 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE**  
(Val d'Oise)  
Centre de traitement  
de mâchefers  
Exploitant : Paridu-Letourner

**9 BOUQUEVAL**  
(Val d'Oise)  
Centre de stockage  
de classe 2  
Exploitant : REP

**10 CHELLES**  
(Seine-et-Marne)  
Centre de tri  
Exploitant : Générés

**11 BUC**  
(Yvelines)  
Centre de tri  
Exploitant : Nicollin

**12 ARCUEIL**  
(Val-de-Marne)  
Centre de tri  
d'objets encombrants  
Exploitant : SITA

**13 MASSY**  
(Essonne)  
UIOM  
Exploitant : CURMA

**14 ARGENTEUIL**  
(Val d'Oise)  
UIOM  
Exploitant : Novergie

**15 GENNEVILLIERS**  
(Hauts-de-Seine)  
Centre de tri  
Exploitant : SITA

# Les données d'exploitation des centres extérieurs

*Plus de 93 000 tonnes réceptionnées.*

## Encombrants et collectes sélectives

Le SYCTOM utilise les services de dix centres extérieurs pour compléter ses capacités en matière de traitement des encombrants et de tri des collectes sélectives. En 2002, ces centres ont réceptionné 54 028 tonnes d'encombrants et 39 086 tonnes de déchets ménagers provenant des collectes sélectives.

## La répartition des tonnages entrants

Lieu	Société	Encombrants	Collectes sélectives	Total
Centre 1	(Arcueil – Sita)	30 198	0	30 198
Centre 2	(Buc – Nicollin)	11 614	8 059	19 673
Centre 3	(Ivry – Revival)	11 765	0	11 765
Centre 5	(Pierrefitte – CDI)	0	7 061	7 061
Centre 6	(Vitry – Sita CRR)	0	4 296	4 296
Centre 7	(Sita-Limeil)	451	0	451
Centre 8	(Gennevilliers)	0	11 845	11 845
Centre 9	(Chelles)	0	3 079	3 079
Centre 10	(Valor industrie)	0	4 295	4 295
<b>TOTAL</b>		<b>54 028</b>	<b>39 086</b>	<b>93 114</b>

## Les résultats pour les encombrants (en tonnes)

	Valorisation	Mise en décharge	Taux de valorisation (%)
Centre 1-7	3 427	27 670	11,19
Centre 2	1 384	10 238	11,91
Centre 3	1 682	10 009	14,3
<b>TOTAL</b>	<b>6 493</b>	<b>47 917</b>	<b>13,5</b>

## Les résultats pour les collectes sélectives (en tonnes)

	Valorisation	Refus de tri	Taux de valorisation (%)
Centre 2	5 366	2 723	63,06
Centre 5	2 864	4 114	40,56
Centre 6	3 624	945	84,37
Centre 8	8 237	3 366	69,54
Centre 9	2 148	356	69,76
Centre 10	2 180	1 928	50,77
<b>TOTAL</b>	<b>24 420</b>	<b>13 431</b>	<b>62,48 %</b>

# au SYCTOM

## Trois centres certifiés Iso pour les mâchefers

La valorisation des mâchefers, comme matériaux de substitution des graves et des granulats pour les Travaux Publics, contribue directement à préserver les ressources naturelles. Leur mise en œuvre est soumise à des normes de qualité définies par la réglementation. Ils doivent donc être traités afin de pouvoir être valorisés. Le SYCTOM fait appel à trois centres spécialisés pour le traitement de ses mâchefers.

● **Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne)** récupère les mâchefers du centre d'Ivry. Mis en service en 1995, il est exploité par la société YPREMA.

● **Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'oise)** récupère les mâchefers du centre de Saint-Ouen. Mis en service en 1996, il est exploité par la société PARIDU-LETOURNEUR.

● **Isles-les-Meldeuses ( Seine-et-Marne)** récupère les mâchefers d'Issy-les-Moulineaux. Mis en service en 1996, il est exploité par la société TIRFER.

## Les centres de stockage de classe 2

Deux centres de stockage de classe 2 réceptionnent les déchets provenant des collectes traditionnelles qui ne peuvent être traités en valorisation énergétique :

● **Bouqueval (Val d'oise)** : Ce centre a une capacité de 3 600t/jour, ce qui représente 13 millions de m<sup>3</sup> annuels. Il est certifié Iso 9001 et Iso 14 001. Exploitant : SARM-REP.

● **Claye-Souilly (Seine-et-Marne)** : Ce centre a une capacité de 5 500 t/jour, ce qui représente 15 millions de m<sup>3</sup> annuels. Il est certifié Iso 9001 et Iso 14 001. Exploitant : SARM-REP.

## Le centre de stockage de classe 1

Ouvert en 1995 et exploité par France Déchets, **Villeparisis (Seine-et-Marne)** est un des deux centres de stockage de déchets dangereux de la région Ile-de-France. Il a réceptionné en 2002 plus de 40 000 tonnes de déchets ultimes en provenance du SYCTOM, sous forme de cendres et de boues. ■

## Métaux ferreux et non ferreux

Les mâchefers qui arrivent dans les centres de traitement contiennent des ferrailles et de l'aluminium.

En 2002, ce sont ainsi plus de 8 000 tonnes de ferrailles et plus de 2 300 tonnes d'aluminium qui ont été récupérées, en plus des ferrailles déjà récupérées en amont, au niveau des centres de valorisation énergétique.

	Cendres	Boues	Total
Issy-les-Moulineaux	11 493 t	491 t	11 984 t
Ivry-sur-Seine	15 916 t	1 081 t	16 997 t
Saint-Ouen	11 025 t	424 t	11 449 t
<b>TOTAL</b>	<b>38 434 t</b>	<b>1 996 t</b>	<b>40 430 t</b>

	Lagny-sur-Marne	St-Ouen-l'Aumône	Isles-les-Meldeuses	Total
Tonnages entrants	158 135 t	157 289 t	124 480 t	439 904 t
Tonnages commercialisés	152 506 t	205 736 t	142 987 t	501 230 t
Ferrailles vendues	2 104 t	1 632 t	4 342 t	8 077 t
Aluminium vendu	194 t	501 t	1 651 t	2 346 t
Refus de traitement	7 168 t	0	0	7 168 t
Imbrûlés	291 t	967 t	1 106 t	2 364 t
Evacuation des lixiviats	3 964 t	0 t	17 270 t	21 234 t



Centre d'Ivry-Paris XIII.



# Un budget de près de 247,1 M€

## Les comptes du SYCTOM (en €)

Section fonctionnement	CA en 2001		CA en 2002	
Frais de gestion	4 913 095,28	2,77 %	5 081 202,17	2,62 %
Charges de personnel	3 580 449,10	2,02 %	3 297 178,81	1,70 %
Coût d'exploitation des usines	136 973 930,61	77,25 %	142 954 991,68	73,66 %
Soutien à la collecte sélective	4 721 911,69	2,66 %	6 829 702,51	3,52 %
Charges financières	7 375 806,10	4,16 %	7 196 554,07	3,71 %
Amortissements	19 747 032,47	11,14 %	20 099 871,72	10,36 %
Atténuation de produits			8 611 900,00	4,44 %
<b>Total fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>177 312 225,25</b>	<b>100 %</b>	<b>194 071 400,96</b>	<b>100 %</b>

Section investissements	En 2001		En 2002	
Remboursements d'emprunts	18 284 052,15	19,21 %	42 595 950,94	80,37 %
Frais d'études	5 960 239,53	6,26 %	4 310 141,84	8,13 %
Travaux dans les usines	10 670 680,72	11,21 %	5 813 156,57	10,97 %
Achats de terrain	60 019 225,50	63,07 %	0	0 %
Achats divers	230 874,47	0,24 %	278 943,35	0,53 %
<b>Total investissement</b>	<b>95 165 072,37</b>	<b>100 %</b>	<b>52 998 192,70</b>	<b>100 %</b>

<b>Total budget</b>	<b>272 477 297,62</b>		<b>247 089 593,86</b>	
Dépenses d'investissements hors emprunt	76 881 020,22		10 403 841,76	

## Le budget de 2002

Le budget de l'année 2002 s'est élevé à 247,1 M€. En fonctionnement, il se caractérise par une augmentation des dépenses d'exploitation, du soutien à la collecte sélective (prise en charge de 3 semestres sur 2002) et l'inscription nouvelle à compter de 2002 des reversements de contributions liées aux tonnages de collecte sélective.

En investissement, la dépense a baissé par rapport à l'année 2001 qui avait supporté la charge exceptionnelle de l'acquisition du terrain d'ISSÉANE.

De plus, les travaux concernant l'usine ISSÉANE ont été temporairement arrêtés pendant l'année 2002. ■

## 10,4 M€ d'investissements

Les investissements ont représenté 4,21 % du budget global du SYCTOM en 2002. Financés à hauteur de 100 % en 2002 par les ressources propres (autofinancement et amortissement), ils représentent 10,4 M€. Le budget d'investissement a concerné la poursuite des études des projets ISSÉANE, Saint-Ouen (traitement des fumées) et le centre de tri de Nanterre.

## Dépenses d'investissement en opérations de 2002

Site	Nature du programme	Investissements en M€ TTC	Période de réalisation	Travaux financés en 2001 en M€ TTC	Travaux financés en 2002 en M€ TTC
ISSÉANE	Centre de traitement	554,15	1998-2007	74,24	5,01
Saint-Ouen	Traitement des fumées	41,1	2001-2005	0,9	2,13
Saint-Ouen	Transport des mâchefers	0,33	2001	0,3	0,09
Ivry-Paris XIII	Réhausse des rampes d'accès	0,26	2000-2001	0,18	0,08
Nanterre	Centre de tri	20,1	1999-2004	0,3	2,34
Issy 1	Divers	-	-	0,18	0,13
Saint-Ouen	Vitrification Cendres	24,25	2006-2007	0,003	0,18
Romainville	Travaux d'amélioration	1	2002	0,05	0,11
	Travaux divers	0,08	2002	0,16	0,01
<b>Total</b>				<b>76,65</b>	<b>10,12</b>

### La dette

Au 31 décembre 2002, l'encours de la dette représente un montant global de 124,79 M€, soit d'environ 23,3 €/hab. La durée moyenne de la dette résiduelle est de 10 ans et 5 mois. Son taux moyen est de 4,91 %. Elle est à 32,38 % à taux fixe pour un taux moyen de 5,88 % et à 67,62 % à taux variable, soit un taux moyen de 4,36 %.

### L'autofinancement nécessaire

Venant en complément des amortissements, la part d'autofinancement complémentaire avait été fixée à 0,5 M€ dans le budget primitif pour 2002, l'autofinancement réel a été de 7,5 M€. ■



Emplacement du futur centre de traitement ISSÉANE.

### Les organismes prêteurs en 2002

Organisme	Montant du prêt (en M€)	%
CLF /Dexia	55,3	44,37
Société Générale	27,1	21,73
West LB	11,9	9,54
Caisse d'Épargne	14,2	11,40
Crédit Agricole	4,7	3,82
Crédit Lyonnais	5,08	4,07
Natexis/BFCE	4,5	3,66
Crédit du Nord	1,06	0,86
BNP Paribas	0,5	0,44
Caisse des Dépôts	0,00	0,00
Agence de l'Eau	0,14	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>124,7</b>	<b>100</b>

### Les organismes prêteurs en 2001

Organisme	Montant du prêt (en M€)	%
CLF /Dexia	64,1	45
Société Générale	30,2	21
West LB	13,8	10
Caisse d'Épargne	11,1	8
Crédit Agricole	7,1	5
Crédit Lyonnais	5,6	4
Natexis/BNP	5	4
Divers	4,3	3
<b>TOTAL</b>	<b>141,2</b>	<b>100</b>



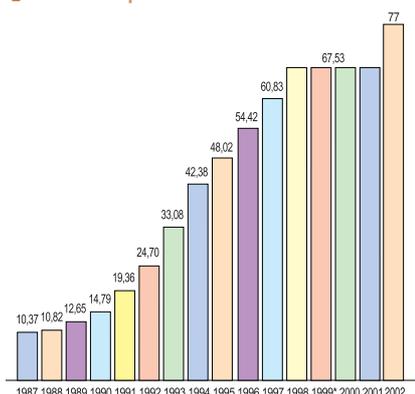


Le centre de Saint-Ouen.

# Le financement du traitement

Les recettes de la vente d'énergie viennent en **déduction des coûts d'exploitation**. En 2002, elles ont permis de réduire de près de **18,55 €** le montant de la redevance.

## L'évolution de la redevance depuis 1987 en euros par tonne



## La redevance, principale source de financement

La redevance, c'est-à-dire la contribution que paye chaque commune adhérente au SYCTOM, représente la principale ressource financière du SYCTOM, et s'élève à 185 161 555 €, soit 93,47 % des recettes. Elle est calculée sur la base d'un prix moyen à la tonne, fixé à 77 € la tonne en 2002. Compte tenu du volume des dépenses à engager, et après quatre années de stabilité, le Comité a décidé une augmentation de 9,02 % de la redevance. Celle-ci est passée de 58,24 € (382 F) à 63,49 € (416,47 F) la tonne traitée, auquel s'ajoute le montant lié à l'adhésion, qui est fixée à 5,38 € par habitant (35,52 F). Il a été décidé une hausse limitée à 6 % sur le reste de la mandature.

En seize ans, elle a été multipliée par 8. Cette augmentation résulte avant tout de l'intense

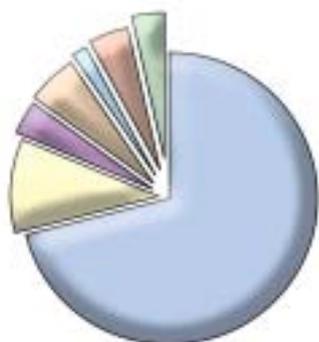
effort de modernisation du traitement des déchets ménagers mis en œuvre, ainsi que des progrès réalisés en matière de réduction des pollutions. Fumées mieux traitées, techniques d'enfouissement mieux maîtrisées, réduction des nuisances sonores, développement de la valorisation matière, mise en œuvre des transports alternatifs pour les mâchefers : les déchets ménagers sont aujourd'hui mieux gérés que par le passé, mais chacun doit aussi en payer le prix.

## Les autres recettes du SYCTOM

Elles proviennent essentiellement de deux sources : la vente d'énergie et les soutiens financiers versés par Eco-Emballages. La vente d'énergie représente 42,77 M€ TTC en 2002 et permet de réduire de 18 % les coûts d'exploitation des centres de valorisation énergétique. En 2002, les subventions versées par Eco-Emballages se sont élevées à 4 597 420,26 €. ■

## Utilisation de 100 € de redevance

Quand une commune paye 100 € de redevance, 70,96 € servent à couvrir les coûts d'exploitation des centres, qui représentent donc le principal poste de dépense. 10,36 € sont utilisés pour les investissements et 5,54 € pour le traitement des fumées. Les frais de gestion du SYCTOM représentent moins de 4,5 %.



- 70,96 Exploitation des centres
- 10,36 Amortissement et autofinancement
- 3,71 Frais financiers
- 5,54 Traitement des fumées
- 1,59 Traitement des mâchefers
- 4,32 Frais de gestion
- 3,52 Soutien à la collecte sélective

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2002

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	BP 2002
	Euros
Produits des services du domaine et ventes directes	202 400 300
Dotations, subventions et participations	6 098 000
Produits financiers	2 250 100
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>210 748 400</b>

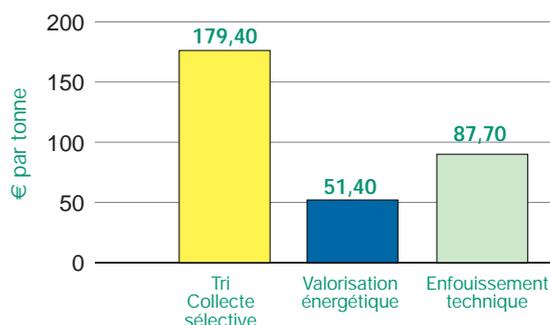
### BUDGET D'INVESTISSEMENT 2002

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	BP 2002
	Euros
Emprunts	87 241 900
Subventions	777 400
FCTVA	899 400
Amortissements des immobilisations	19 970 800
Virement fonctionnement (autofinancement)	472 700
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>109 362 200</b>

# Coûts de traitement 2002

*Estimations des coûts réalisées selon le compte administratif, à partir de clés de répartition des amortissements techniques et financiers et hors frais de gestion.*

## Coût des filières de traitement en €/tonne traitée



## Coût de la collecte sélective par tonne traitée

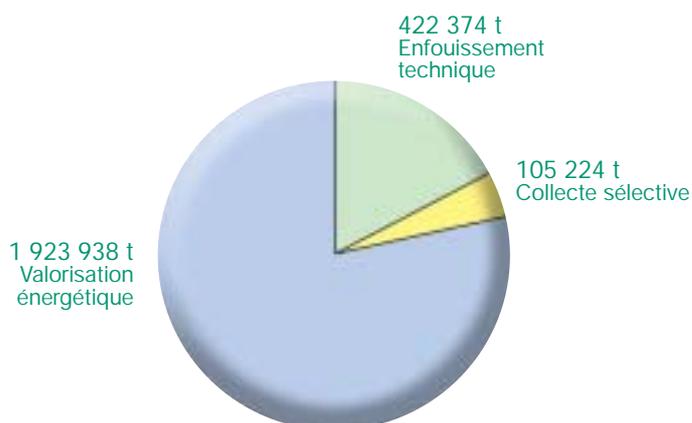
● DÉPENSES	
→ Amortissement technique	9,12 €
→ Charges d'exploitation des centres	195,61 €
→ Soutien (45,73 €/tonne) et dégrèvement aux communes	47,28 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>252,01 €</b>
● RECETTES	
→ Vente de matériaux aux filières	36,80 €
→ Soutien Eco-Emballages	35,78 €
<b>Total Recettes</b>	<b>72,58 €</b>
<b>Coût total (Dépenses-Recettes)</b>	<b>179,40 €</b>

## Coût de la valorisation énergétique par tonne traitée

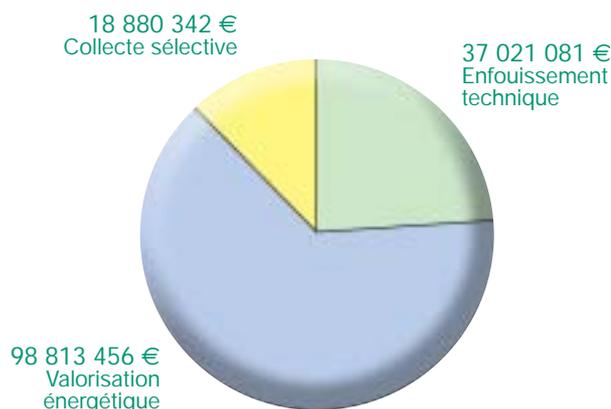
● DÉPENSES	
→ Amortissement technique	13,23 €
→ Charges d'exploitation	64,02 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>77,25 €</b>
● RECETTES	
→ Vente d'énergie + vapeur	23,39 €
→ Subvention Eco-Emballages et valorisation mâchefers	2,50 €
<b>Total Recettes</b>	<b>25,89 €</b>
<b>Coût total (Dépenses-Recettes)</b>	<b>51,40 €</b>

## Répartition des coûts et des quantités par filière (hors Encombrants ménagers)

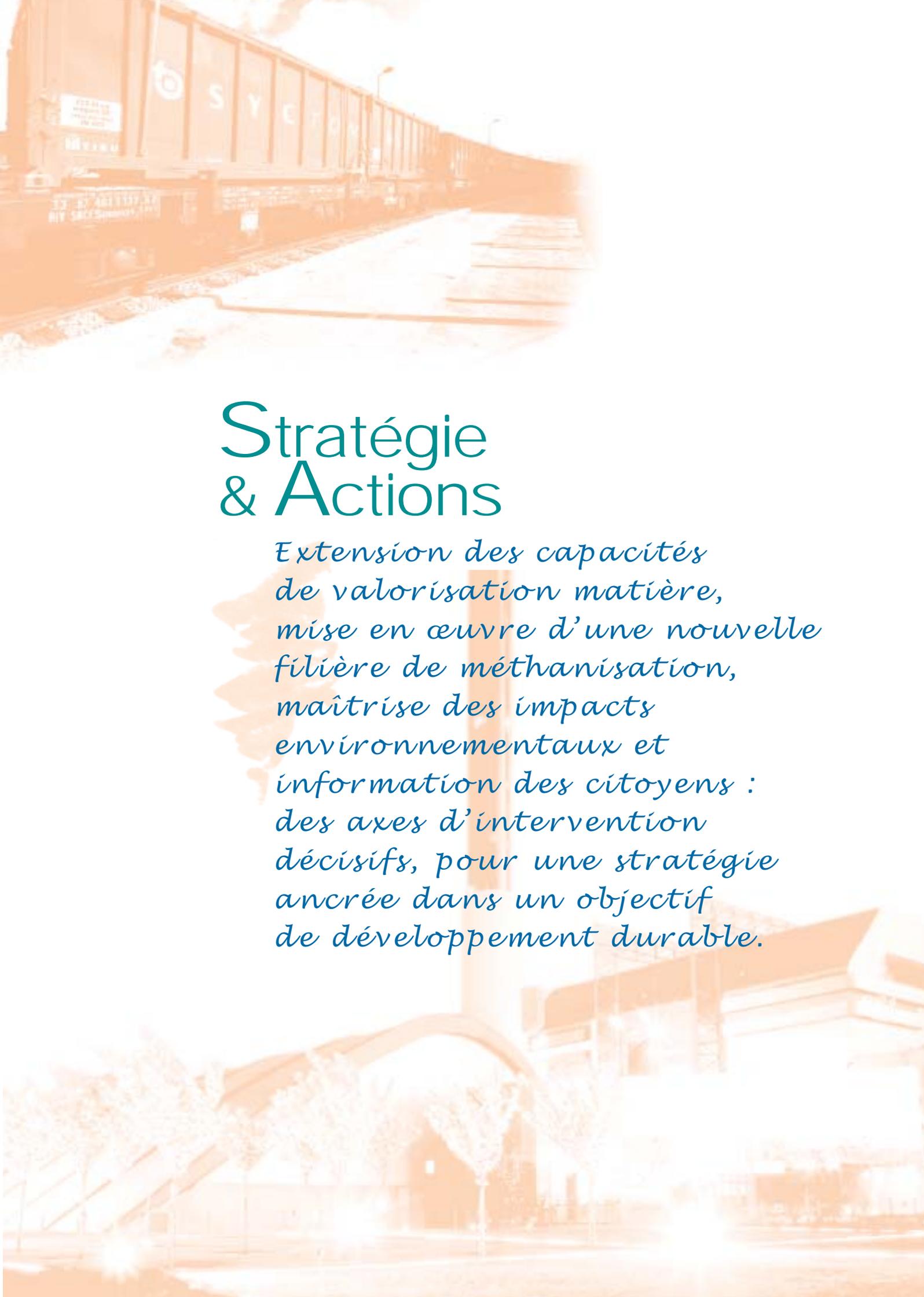
### Quantités traitées par filière (en tonnes)



### Coûts de traitement par filière (en €)





The background of the slide is a photograph of a train yard, heavily tinted with an orange color. In the upper left, a long freight train is visible, with the letters 'S Y E T' printed on its side. The train tracks recede into the distance. In the lower half of the image, there is a building with a prominent arched entrance, possibly a station or a municipal building, with some trees in front of it.

# Stratégie & Actions

*Extension des capacités  
de valorisation matière,  
mise en œuvre d'une nouvelle  
filière de méthanisation,  
maîtrise des impacts  
environnementaux et  
information des citoyens :  
des axes d'intervention  
décisifs, pour une stratégie  
ancrée dans un objectif  
de développement durable.*

# Etat des lieux et perspectives



Sur le territoire du SYCTOM, le taux de collecte sélective est de 18,8 %.

## Les objectifs de valorisation matière

Les grandes orientations de la politique d'élimination des déchets ménagers, fixées par l'Etat, présentaient les prévisions suivantes pour 2003 :

34 % des déchets ménagers triés sur Paris et dans la petite couronne ;  
40 % pour la grande couronne.

Sur l'ensemble du territoire du SYCTOM, le taux de collecte sélective est de 16,2 %, soit 84,12 kg/hab./an (objets encombrants + collecte sélective + journaux et magazines).

Avant la révision des plans départementaux, l'objectif du SYCTOM était de 15 %.

## Les enjeux auxquels est confronté le SYCTOM

En 1992, la loi Royal a impulsé un mouvement sans précédent de modernisation de la gestion des déchets ménagers. Au terme de cette loi, depuis juillet 2002, seuls peuvent être admis en centre de stockage les déchets dits ultimes (ceux dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peuvent être valorisés). Où en est-on de la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM et quelles sont les perspectives à venir ?

Plusieurs éléments majeurs interviennent, qui permettent de bien saisir la situation à laquelle est aujourd'hui confronté le SYCTOM et les défis auxquels il faut faire face : l'augmentation croissante des volumes de déchets ménagers, l'augmentation réelle – mais relative – des déchets récupérés grâce aux collectes sélectives, les limites inhérentes à la départementalisation de la gestion des déchets et enfin, l'augmentation des coûts de traitement, liés à des exigences environnementales de plus en plus fortes.

## Toujours plus de déchets ménagers

De 1992 à 1998, le volume moyen des déchets ménagers en France est passé de 424 kg par an et par habitant à 450 kg. Ces données intègrent les déchets du commerce et de l'artisanat, qui sont collectés pour partie avec les déchets des ménages. Elles représentent une augmentation de 6 %, soit une moyenne de 1 % par an. Pour le SYCTOM, le phénomène s'est accentué en 2002 par la prise en charge des déchets de 6 communes adhérentes qui, pour des raisons historiques, ne déversaient pas leurs déchets dans les

centres du SYCTOM. Ce sont ainsi près de 58 339 tonnes de déchets ménagers supplémentaires qui, en 2002, se sont ajoutés aux volumes habituellement traités par le SYCTOM, soit une augmentation de près de 2,33 %.

## Le développement des collectes sélectives

La part des déchets ménagers extraite du gisement initial au moyen des collectes sélectives, en vue d'une valorisation matière, est en augmentation constante, mais reste néanmoins en-deçà des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Sur le territoire du SYCTOM, et en y intégrant la collecte du verre, ces collectes sélectives concernaient 186 251 tonnes en 2002. Les résultats sont conformes à la moyenne nationale. Même s'ils doivent être développés et accentués, les efforts engagés par les communes du SYCTOM et leurs habitants pour trier les déchets sont bien réels et doivent être salués. Pour autant, la part des déchets collectés en mélange demeure prépondérante et doit être réduite. Le SYCTOM accompagnera ce mouvement en développant les capacités de tri comme il l'a toujours fait depuis la création du premier centre de tri de Romainville en 1993.

## Une nécessaire coordination régionale

La départementalisation de la gestion des déchets ménagers représentait sans conteste l'une des avancées majeures de la loi Royal. Elle instaure une réelle cohérence et une rationalisation des moyens à l'échelon d'un territoire. Le SYCTOM inscrit son action dans le respect des Plans départementaux. Mais, compte tenu des spécificités de l'agglomération parisienne,



son action se conçoit de fait dans une logique interdépartementale.

Le schéma d'organisation des moyens de traitement, en vue d'une réelle mutualisation entre toutes les communes adhérentes, ainsi que le respect du principe de proximité, ne peuvent s'inscrire dans le principe strict de la départementalisation. A minima la mise en place d'une coordination à l'échelon régional pour la gestion des déchets ménagers est plus que nécessaire.

### L'augmentation des coûts de traitement

En dépit d'une gestion rigoureuse, les coûts de traitement des déchets connaissent des hausses sensibles, liées d'une part aux efforts permanents de modernisation des équipements pour mieux maîtriser les impacts sur l'environnement et, d'autre part, à la recherche de diversification des filières de valorisation. Le développement de la collecte sélective conduit aussi mécaniquement à un soutien accru du SYCTOM aux communes.

### Un budget pluriannuel d'investissements sans précédent

L'avenir pour le SYCTOM se conjugue sur le court terme et le moyen terme. D'ici fin 2002, le SYCTOM doit mettre en place les moyens lui permettant de respecter les prescriptions de la loi Royal et tendre vers un objectif "zéro déchets bruts en décharge" pour les déchets ménagers non ultimes.

Compte tenu de la situation qui est celle de l'agglomération parisienne, il n'a pu être évité la mise en enfouissement de déchets non ultimes. Mais cette part a été réduite au strict minimum depuis juillet 2002,

compte tenu des dispositions de la loi Royal, par l'appel à des capacités d'incinérations extérieures au périmètre du syndicat pour 130 000 tonnes par an pendant 5 ans.

A moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 2003-2007, le SYCTOM va intensifier son effort en vue de développer ses capacités de traitement. Pour ce qui concerne le tri, celles-ci devraient être augmentées de près de 250 000 tonnes par la création de 10 centres de tri. En outre, le SYCTOM va mettre en œuvre une nouvelle filière de traitement : la méthanisation. Elle concernera 215 000 tonnes de déchets à l'horizon 2005. Enfin, il poursuivra sa politique de

développement de techniques innovantes par la réalisation d'une unité de vitrification de REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération) d'une capacité de 11 000 tonnes, en vue de toujours mieux maîtriser les impacts environnementaux liés aux activités de traitement de déchets.

Est inscrit depuis 2002, un budget sans précédent d'investissements pluriannuels de 640 M€ hors taxes, pour que les déchets ménagers de l'agglomération parisienne soient traités conformément aux objectifs fixés en 1992 par la loi Royal et aux obligations de service public qui sont celles du SYCTOM. ■

### Les objectifs à l'horizon 2005

De nouvelles capacités de tri :

- 250 000 tonnes (10 centres de tri) ;
- une nouvelle filière de traitement (la méthanisation) : 215 000 tonnes (2 centres) ;
- la maîtrise des impacts environnementaux : traitement des fumées, transports alternatifs, recyclage des REFIOM.



Le transport ferré des mâchefers au centre de Saint-Ouen.

# Traitement des déchets : les projets du SYCTOM



*De grands projets sont en cours de réalisation ou de lancement, qui permettront au SYCTOM d'assurer un traitement des déchets conforme aux obligations de la loi et à l'intérêt général. Tous ces projets, qui seront opérationnels à l'horizon 2003/2007, s'inscrivent dans une perspective de développement de la valorisation matière et de la valorisation organique.*

## Le centre multifilière ISSÉANE

Projet déclaré d'intérêt général en mars 2000, le projet de centre multifilière ISSÉANE à Issy-les-Moulineaux, implanté Quai du Président Franklin Roosevelt, est prévu pour être opérationnel en 2007.

Le site comprendra un centre de valorisation énergétique d'une capacité de 460 000 tonnes/an, ainsi qu'un centre de tri de 55 000 tonnes/an et traitera les déchets ménagers d'un bassin de population de plus d'un million d'habitants.

Il remplacera l'usine actuelle, implantée Quai Stalingrad, qui fermera le 28 décembre 2005, après une durée de vie de 40 ans et sera redonnée à son propriétaire : la ville de Paris.

La Base-Vie :

Pour la construction du projet ISSÉANE, le SYCTOM a installé sur les berges de Seine sa Base-Vie (ou bungalows de chantier), qui rassemble la direction de projet et les quelques mille personnes prévues pour travailler sur ce chantier.

Conscient de l'existence d'espèces végétales et animales sur ce site, le SYCTOM a été amené à prendre les mesures nécessaires pour minimiser l'impact de ces bâtiments provisoires sur le milieu naturel géré par l'Association Espaces.

C'est dans une démarche de valorisation et de sauvegarde de la diversité écologique de ces Berges de Seine, qu'un dialogue s'est engagé entre les deux entités et a été concrétisé par une convention signée le 7 août 2001.

[sycpom-isseane.com](http://sycpom-isseane.com)

**Pour permettre au public de tout savoir sur le projet ISSÉANE et de suivre l'évolution du chantier au fur et à mesure de son avancement, le SYCTOM a créé un site Internet, [sycpom-isseane.com](http://sycpom-isseane.com) qui a reçu plus de 16 000 visiteurs en 2002.**

Cette convention permet de définir les engagements suivants :

- Implantation de la Base-Vie en préservant le site initial ;
- Constat régulier de l'impact de la Base-Vie sur le milieu naturel ;
- Etat des lieux initial et veille écologique de la diversité de la faune et de la flore ;
- Entretien et pérennisation de la gestion différenciée pratiquée sur cet espace par l'association ;
- Eclairage artificiel installé sous la Base-Vie pour amener les ressources en lumière nécessaires au maintien de la végétation existante ;
- Arrosage régulier de la végétation.

Pour ce projet, le SYCTOM s'est engagé dans une démarche de développement durable en affichant des choix réfléchis et des objectifs précis. Il a été conçu de façon à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à une maîtrise des impacts inhérents au chantier et à privilégier les technologies les plus performantes au service de l'environnement.

Dès l'élaboration du projet, différents aspects – que ce soit technique, architectural et environnemental – ont été étudiés de façon à privilégier une meilleure intégration de ses futurs équipements ; démarche démontrant la réelle volonté du syndicat en matière de respect de l'environnement, de transparence et de communication.

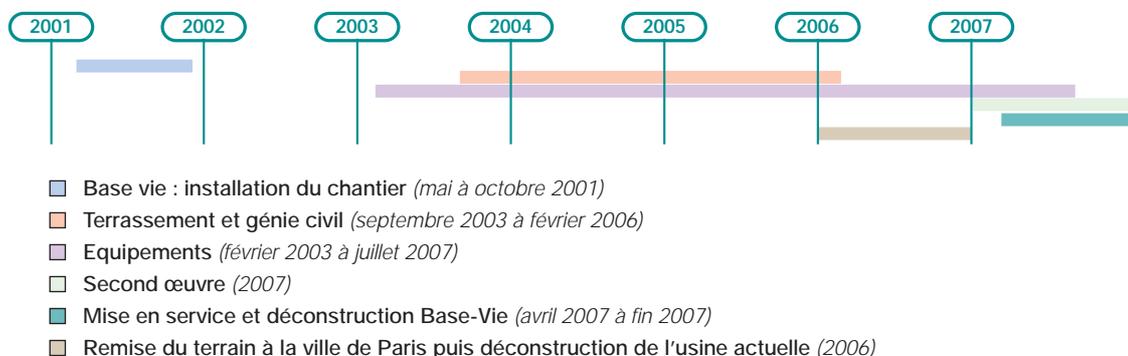
Une charte de qualité environnementale a donc été signée le 20 décembre 2000 avec la ville d'Issy-les-Moulineaux ; elle définit les conditions permettant de concilier la protection de l'environnement avec la réalisation d'un projet d'intérêt général. ■



## Le planning du chantier ISSÉANE



Une architecture intégrée à l'environnement urbain.



### Traitement complémentaire des fumées

Il consiste en l'amélioration du traitement des fumées actuel des centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen et d'Ivry-sur-Seine en anticipation de la transposition de la

Directive Européenne N°2000/76/CE relative à l'incinération des déchets ménagers.

Le nouveau procédé de traitement complémentaire des fumées entrainera des réductions sensibles des émissions de dioxines, d'oxydes d'azote, de polluants

acides dont les oxydes de soufre et de métaux lourds.

Il est précisé au préalable que les centres de valorisation énergétique resteront en exploitation pendant la durée des travaux, assurant ainsi la continuité de la mission de service public de traitement des déchets ménagers. Des travaux préparatoires permettront d'adapter la configuration du site aux besoins du chantier pour ne pas nuire à la continuité du service public et circonscrire au maximum les flux de véhicules dans le périmètre de l'usine.

Le calendrier des travaux prévoit la mise en fonctionnement du traitement des fumées complémentaire en 2004 et 2005, à la suite d'un chantier d'une durée de 24 mois.

### Les seuils applicables seront les suivants :

	Unité	Valeur journalière	Valeur semi-horaire
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	10	30
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	10	60
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	1	4
Sox	mg/Nm <sup>3</sup>	50	200
Cd+Ti	mg/Nm <sup>3</sup>	0.05	
Hg	mg/Nm <sup>3</sup>	0.05	
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	mg/Nm <sup>3</sup>	0.5	
NOx	mg/Nm <sup>3</sup>	70	
PCDD/PCDF	ng TEQ/Nm <sup>3</sup>	0.1	
Dioxines / furannes			
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	10	20

N.B. Ces garanties reprennent les limites d'émission de la future réglementation européenne, sauf la garantie demandée pour les NOx, nettement inférieure au futur seuil réglementaire (70 mg/Nm<sup>3</sup> au lieu de 200 mg/Nm<sup>3</sup>).

### Les exigences environnementales interviennent à tous les niveaux du projet ISSÉANE et notamment pendant la phase chantier.

Les transports de matériaux, tout comme l'évacuation des déchets de chantier, devront ainsi se faire par voie fluviale.

Pas de cheminée visible, pas de panache blanc de fumée, pas de rejets d'eau dans la Seine, des bâtiments enterrés à 35 mètres de profondeur pour mieux s'intégrer dans le site, une voie d'accès à l'usine insonorisée, un aménagement paysager de qualité, le recours à des modes de transports alternatifs : autant de dispositifs qui placent le respect de l'environnement au cœur du projet ISSÉANE.

### Une charte de qualité

Elaborée à la demande du conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, cette charte a fait l'objet d'une signature commune, le 20 décembre 2000, entre le maire de la commune et le président du SYCTOM. Ce document de 26 pages définit les conditions de respect de l'environnement et de réduction des nuisances qui s'imposent à toutes les étapes de l'avancement du chantier, de l'exploitation du nouveau centre et de la

démolition de l'ancienne usine.

La charte concerne tous les aspects environnementaux : bruits, circulation, poussières, impact visuel, propreté, odeurs, gestion de l'eau, impact visuel, rejets dans l'atmosphère... Tous ces paramètres ont donné lieu à l'élaboration de tableaux de bord, qui font l'objet d'un suivi permanent et d'une large information au public sur le site Internet dédié au projet.

# Centres de tri : 250 000 tonnes de supplémentaires. Une nouvelle

*Doublez ses capacités de tri d'ici 2005, afin d'accompagner la montée en puissance des collectes sélectives : tel est l'objectif du SYCTOM.*

## Le contrat "Terres Vives"

La Région n'a pas de compétences en matière de déchets ménagers. Mais la situation particulière de l'agglomération parisienne, où l'on ne saurait s'en tenir à une stricte application du principe de la départementalisation, a conduit le conseil régional d'Ile-de-France à soutenir les communes et notamment le SYCTOM dans leurs efforts de modernisation de la gestion des déchets ménagers. En 2002, le montant cumulé des aides accordées par la Région Ile-de-France a été de 30 M€. Leur versement s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement des opérations.



Péniche chargeant les mâchefers du centre Ivry-Paris XIII.

Pour le SYCTOM, la desserte d'un site par voie fluviale ou par voie ferrée, qui permet de réduire les transports par route et de diminuer ainsi les rejets de gaz d'échappement, est désormais un critère de choix décisif pour décider de l'emplacement d'un centre de traitement.

## Le centre de tri de Nanterre

Sensible à la qualité architecturale de ses centres, le SYCTOM a lancé un concours d'architecture pour une meilleure intégration de ce centre de tri dans le tissu urbain grâce à des lignes sobres et épurées. La qualité architecturale s'accompagne également d'un aménagement paysager, par la création d'un jardin arboré composé d'essences représentatives du milieu.

Le centre, d'une capacité de tri de 40 000 tonnes par an, est situé sur un terrain appartenant au Port Autonome de Paris dans la ZAC des Guillaumes à Nanterre (92). L'obtention du permis de construire en juin 2002 a permis le démarrage des travaux de construction en novembre 2002. Le centre sera donc opérationnel début 2004, pour traiter les collectes sélectives d'un million d'habitants de l'Ouest parisien.

Le site de Nanterre répond aux exigences environnementales que le SYCTOM s'est fixé en terme de limitation des transports routiers et de développement des transports alternatifs (fluvial ou ferré).

Ce centre de tri à Haute Qualité Environnementale est inscrit dans une démarche de développement durable. Il a été conçu de façon à mettre en œuvre les technologies les plus performantes au service de l'environnement. Différents critères ont été alors étudiés et appliqués :

- Un choix raisonné des procédés et produits de construction ;
- L'utilisation de l'énergie solaire ;
- Une conception novatrice des postes de travail : amélioration et confort ;
- L'utilisation de la voie fluviale.

Le coût global de l'opération est de 17,95 M€ avec une participation du Conseil Régional, de l'Ademe et du Conseil Général.

## La charte de qualité environnementale

Dans la mise en œuvre de tout nouveau projet, le SYCTOM, conscient des impacts environnementaux inhérents, engage une démarche participative avec la population, les associations, différents partenaires et développe des actions d'information et de concertation.

Cette volonté se concrétise par une charte élaborée conjointement avec la ville d'accueil, s'inscrivant dans une démarche de développement durable voulue par le SYCTOM. Elle concerne plusieurs aspects environnementaux : impacts visuels, circulation, bruit,



Vue aérienne du terrain du futur centre de tri de Nanterre.

# capacités filère de traitement, la méthanisation : 215 000 tonnes

propreté, gestion de l'eau, gestion des déchets...

Le conseil municipal du 17 décembre 2002 a validé la charte qui garantit les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la construction et l'exploitation dès 2004 du centre de tri.

La ville de Nanterre a ainsi réaffirmé sa volonté d'une gestion efficace des déchets tant dans la mise en place et le suivi de la collecte sélective que dans le traitement en accueillant ce centre.

## Les centres de tri parisiens

Inscrits dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers, quatre centres de tri et/ou de transfert de déchets ménagers sont pressentis, à savoir :

- Site de l'Héliport (XVème),
- Batignolles (XVIIème),
- Gare de l'Évangile (XVIIIème)
- Site Danzas à Bercy (XIIème).

Actuellement, les études et réflexions liées à la première phase de consultation d'urbanisme engagée se poursuivent. Les sites du XVIIème et XVIIIème font l'objet de réunions publiques de concertation avec la population.

## Les centres de tri en Seine-St-Denis

Inscrits dans le PED du 93, plusieurs sites font l'objet d'études de faisabilité à Sevran, Blanc-Mesnil et Neuilly-sur-Marne. ■



Tubes de fermentation.

D éveloppement  
E nvironnemental  
M aîtrise  
A ménagement  
R éversibilité  
C ohésion  
H iérarchisation  
E njeux

E ngagement  
T ransparence

D iagnostic  
E changes

C onception  
O bjectifs  
N otions/normes  
C itoyen  
E quité  
R espect  
T erritoire  
A ctions  
T ableaux de bord  
I ndicateurs  
O utils  
N ovateur

P rojet  
A rchitectural  
R éalisation  
T echnicité  
I mpacts  
C harte  
I ndicateurs  
P artenariat  
A venir  
T hèmes  
I nformation  
V itrine  
E rgonomie

## Qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation est un principe de valorisation des déchets qui, s'il demeure encore assez marginal en France, est appelé à se développer. Ce procédé utilise le principe de la décomposition de la matière organique, comme les déchets verts ou les déchets dit "fermentescibles", tels les déchets alimentaires.



Unité de méthanisation à Varennes-Jarcy. Digesteurs.

Cette décomposition intervient en milieu anaérobie, c'est-à-dire dans une atmosphère privée d'oxygène.

Elle produit du biogaz, qui contient 60 % de méthane, et du "digestat", à partir duquel peut être élaboré un compost agricole de qualité, dont l'utilisation permet de réduire le recours aux engrais minéraux.

Il n'existe en France qu'une seule unité de méthanisation opérationnelle. Elle est située à Amiens. D'une capacité de 85 000 t/an, elle fonctionne depuis une dizaine d'années. Un autre projet est bien avancé à Varennes-Jarcy (Essonne). Il a été mis en fonctionnement en 2002. Pour le reste, on recense en France une dizaine de projets, mais qui en sont toujours au stade de l'étude.

# La maîtrise des impacts environnementaux

*Le SYCTOM parie sur la technologie pour réduire toutes les sources de pollution ou de nuisances inhérentes aux activités de traitement des déchets.*



## La culture de l'innovation

Réalisation d'un système pilote de déchloration des fumées en 1986 à Issy-les-Moulineaux ; premier centre de tri mécanisé d'objets encombrants et des collectes sélectives ouvert en France en 1993 ; premier centre de maturation de mâchefers expérimenté en 1995 : le SYCTOM est à l'origine de plusieurs technologies qui ont fait école.

Cette culture de l'innovation s'est traduite en 1995 par la mise en œuvre du transport fluvial des mâchefers à partir du centre d'Ivry-Paris XIII et en 2001 par voie ferrée à partir de Saint-Ouen.

La poursuite particulièrement prometteuse des études sur le procédé de vitrification des REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération) devrait se traduire par une mise en application au centre de Saint-Ouen en 2007.

## Le traitement des fumées

Les rejets atmosphériques des centres de valorisation énergétique sont soumis à une réglementation qui évolue et devient toujours plus exigeante. Les seuils de rejets qui s'appliquent actuellement correspondent à l'arrêté du 25 janvier 1991. Tous les centres du SYCTOM sont conformes à cette réglementation. Leurs rejets se situent même largement en dessous des niveaux admis. Cependant, deux événements ont conduit le comité syndical à envisager, en décembre 2000 un important programme de renforcement du procédé de traitement des fumées pour le centre de Saint-Ouen (puis en 2001 pour celui d'Ivry-Paris XIII) : les problèmes liés aux émissions de dioxines et la promulgation d'une nouvelle directive européenne en décembre 2000, applicable en décembre 2005.

Dès sa mise en service, le futur centre ISSÉANE sera conforme aux seuils définis par cette nouvelle directive européenne. En revanche, de nouveaux dispositifs visant à renforcer le traitement des fumées doivent être mis en œuvre à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen. Prévus pour être opérationnels en 2005 à Saint-Ouen et Ivry, ils permettront une mise en conformité des usines avant le 28 décembre 2005, date fixée par la réglementation.

Pour le centre de Saint-Ouen, les seuils de rejets imposés par la directive européenne impliquent la mise en œuvre de procédés de traitement complémentaires, dont l'installation est rendue possible grâce à l'espace disponible. Aux lignes de traitement actuelles, composées de deux filtres électrostatiques et de laveurs de fumées, s'ajouteront donc trois laveurs basiques et trois réacteurs catalytiques. Le montant de l'opération est estimé à 34,30 M€ hors taxes. Les travaux d'études menées en 2002 ont permis de lancer les appels d'offres pour la construction. ■

## Evolution de la réglementation en matière de rejets polluants

La nouvelle directive européenne n°2000 1761 CE du 4 décembre 2000 implique une baisse significative de tous les polluants. Elle impose des seuils pour le cadmium, les oxydes d'azote et les dioxines.

Polluant	Arrêté du 25/01/1991 (applicable en 1996)	Directive européenne décembre 2000 (applicable en 2005)
Poussières	30	10
CO (monoxyde de carbone)	100	50
HCl (acide chlorhydrique)	50	10
SO <sub>2</sub> (oxyde de soufre)	300	50
NO <sub>x</sub> (oxydes d'azote)	-*	200
Mercure (Hg)	0,2*	0,05
Cadmium (Cd)		0,05
Dioxines et furanes	10 ng/Nm <sup>3**</sup>	0,1 ng/Nm <sup>3</sup>

Les valeurs sont données en milligrammes par m<sup>3</sup> d'air, sauf pour les dioxines et furanes qui sont en nanogrammes par m<sup>3</sup> d'air. Un milligramme équivaut à 0,001 g et 1 nanogramme équivaut à 0,000000001 g.

(\*) La valeur en 1991 était globalisée pour le Mercure et le Cadmium.

(\*\*) Valeur limite fixée par le ministère.



Le centre d'Ivry-Paris XIII.



La salle de contrôle.

# Priorité aux transports alternatifs

*A terme, les transports alternatifs représenteront plus de la moitié des transports de flux de matériaux ou de déchets du SYCTOM.*

Le SYCTOM participe aussi au développement des carburants alternatifs. Une station "GNV" a été réalisée fin 2001 au centre d'Ivry-Paris XIII, pour que les camions apportant les déchets des communes puissent utiliser ce carburant particulièrement peu polluant.



La station GNV au centre d'Ivry-Paris XIII.

Le SYCTOM a inauguré, le 19 octobre 2001, la mise en place du transport par train des mâchefers de l'usine de Saint-Ouen, jusqu'au centre de maturation de Saint-Ouen-L'Aumône, dans le Val d'Oise. Cet événement marquait l'aboutissement d'une démarche engagée dès 1999. Il représentait aussi une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une politique de développement des transports alternatifs.

Economie d'énergie, réduction des émissions de gaz d'échappement et des nuisances sonores, diminution des problèmes d'encombrement et des risques d'accidents : les transports alternatifs, par voie fluviale ou ferrée, contribuent directement à la protection de l'environnement. Ils représentent un axe prioritaire pour le

SYCTOM qui, chaque année, gère un flux de plus de 900 000 tonnes de déchets et de matériaux en sortie de ses différents centres.

Cette politique de transports alternatifs, engagée dès 1995 avec la mise en place du transport des mâchefers par voie fluviale d'Ivry-Paris XIII à Lagny-sur-Marne, se poursuivra avec l'ouverture du nouveau centre multifilière ISSÉANE à Issy-les-Moulineaux. Par ailleurs, des études préliminaires ont été lancées pour tous les centres du SYCTOM en fonctionnement ou en projet. A terme, conformément aux objectifs du développement durable, les transports routiers, qui sont les plus polluants, représenteront moins de la moitié des transports gérés par le SYCTOM. ■

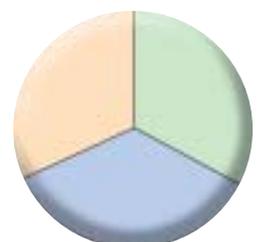


Le transport ferré des mâchefers au centre de Saint-Ouen.

**35 000 camions en moins**  
Le développement des transports alternatifs pour l'évacuation des mâchefers, par la voie ferrée et la voie fluviale a permis d'éviter la circulation de 35 000 camions en 2002.

**Répartition des modes de transport pour l'évacuation des mâchefers :**

- Route : 33 %
- Fleuve : 35 %
- Fer : 32 %



# La vitrification des cendres volantes

*La récupération des polluants contenus dans les REFIOM (Résidus de l'épuration des fumées d'incinération) : une innovation technologique qui fera date.*



Le tapis mécanique des mâchefers à Saint-Ouen l'Aumône.

Ce projet, dont l'application industrielle est prévue pour 2007, représente un saut technologique majeur. En effet, les REFIOM sont les déchets "ultimes" de la valorisation énergétique, dans lesquels sont concentrés la majorité des polluants provenant des déchets ménagers. Jusqu'à aujourd'hui, ces REFIOM sont stockés dans des centres d'enfouissement technique (CET) de classe 1, à des coûts de l'ordre de 300 € la tonne. Le projet sur lequel travaille le SYCTOM depuis 1995 consiste à "récupérer" le zinc et le plomb contenus dans ces polluants et à vitrifier les cendres.

Avant d'être source de pollution, ces métaux lourds représentent en effet des matières premières qui proviennent du milieu naturel. Ils ont servi à la fabrication d'une très large gamme de produits de consommation. En les récupérant à partir du traitement des déchets ménagers, non seulement on supprime une source de pollution potentielle, mais en plus on préserve les ressources naturelles tout en supprimant les coûts de stockage. Ce projet de recyclage des REFIOM, qui concernera 11 000 tonnes de cendres volantes du centre de Saint-Ouen, s'inscrit bien dans une logique de développement durable. ■



Centre d'enfouissement technique de classe 1 de Villeparisis.

## "Boues métallifères" et "vitrifiat"

Le procédé développé par le SYCTOM aboutirait à la formation de deux sous-produits : les "boues métallifères" et le "vitrifiat".

Sur 3 tonnes de boues métallifères, 500 kg de zinc et de plomb peuvent être récupérés puis réutilisés en industrie. Quant au vitrifiat, il pourra être utilisé comme les mâchefers ou *a minima* être éliminé comme les gravats de démolition d'immeubles, dans des centres de stockage de déchets inertes.

D'autres axes de recherche mobilisent le SYCTOM : optimisation des processus de maturation des mâchefers, afin d'en réduire les contraintes d'utilisation ; nouveaux débouchés pour le verre recyclé par la fabrication de dalles en pâte de verre recyclé ; système de tri automatique des plastiques et de l'aluminium permettant d'améliorer les performances des centres de tri.

# Le devoir d'information et de transparence

*En 2002, le SYCTOM a poursuivi et intensifié ses efforts en vue d'une information encore plus accessible à tous les usagers et d'une transparence qui s'inscrit dans une volonté concrète.*



Les actions d'information du SYCTOM se déclinent et se déploient en fonction des projets, de l'actualité des programmes en cours, des bassins versants et des cibles visées : riverains, publics scolaires, élus... Information sur le projet ISSÉANE, communication de proximité au niveau des bassins versants de Saint-Ouen, d'Ivry-Paris XIII et de Romainville, participation aux salons liés à l'activité du traitement des déchets, réactualisation du journal, devenu *SYCTOM Magazine*, réalisation et diffusion de nouveaux outils pédagogiques : tels sont les principaux temps forts qui ont marqué une année d'information au service de tous.

## **ISSÉANE : une information au plus près du terrain**

Les actions de communication antérieures avaient permis à ISSÉANE d'acquérir la notoriété locale, nationale et internationale qu'exige la qualité technologique et architecturale d'un tel projet. L'ouverture d'un site Internet, conçu spécialement pour présenter le futur centre de traitement multifilière, avait permis de renforcer cette démarche. Après la notoriété et l'image, 2002 a été l'année de l'information de terrain, avec la mise en œuvre concrète de la charte environnementale, signée en décembre 2000. Chaque trimestre se tient le comité de suivi de la charte associant la ville et le SYCTOM.

Mises en ligne sur le site Internet, les informations relatives à l'avancement des travaux et aux résultats des évaluations prévues par la charte environnementale sont accessibles en temps réel par le public. De plus, une CLIS (Commission locale d'information et de



surveillance) réunissant les représentants de la commune, des associations, de l'administration et du SYCTOM, a été mise en place à la demande du SYCTOM. Espace d'échanges, de dialogue et d'information prévu dans le cadre de la loi, cette CLIS permet notamment aux représentants associatifs d'exercer pleinement leur rôle de défense des intérêts des riverains et des usagers.

## Des actions de proximité

La préparation du chantier a conduit à la fermeture du pavillon d'information sur le futur centre de traitement d'Issy-les-Moulineaux. En 2001, la diffusion du *Journal des riverains* à plus de 100 000 exemplaires (avec une diffusion sur la ville d'Issy-les-Moulineaux et sur les communes voisines) s'inscrivait également dans cette logique d'information et de proximité, qui vise en priorité les riverains et entend répondre à leurs attentes et à leurs interrogations. L'action de la MILIDIS (Mission Locale d'information) a permis de poursuivre cet effort d'information en relation étroite avec les services de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Mises en œuvre depuis 1999, ces actions concernent aussi les bassins versants des centres d'Ivry-Paris XIII, de Saint-Ouen et de Romainville. Elles se traduisent par l'organisation de "journées découvertes", destinées plus particulièrement aux riverains, complétées par des actions ciblées en direction des élus et des ambassadeurs de tri intervenant sur les différents bassins versants.

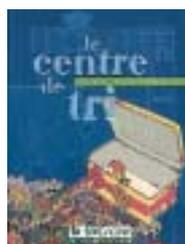


En 2002, les journées découvertes ont accueilli plus de 2 000 personnes.

## Un effort particulier en direction des scolaires

**Le respect de l'environnement, la compréhension des enjeux pour l'avenir et l'éco-citoyenneté doivent s'apprendre dès le plus jeune âge. Le SYCTOM entend participer à cette démarche d'apprentissage qui mobilise de plus en plus le monde enseignant. Il met donc à leur disposition des supports d'information pédagogiques pour que le thème de la gestion des déchets puisse être traité en classe, dans le cadre de programmes scolaires.**

**En 2002, le SYCTOM a diffusé des affiches, deux plaquettes, un manuel enseignant et des fiches exercices auprès de 700 écoles.**





En 2002, ces journées découvertes ont permis d'accueillir au total plus de 1 000 personnes. Parallèlement à ces événements, des visites scolaires, organisées à la demande des instituteurs, se sont poursuivies tout au long de l'année avec un total de 1 900 visiteurs, dont 1 500 scolaires.

### Communication institutionnelle

En 2001, changement de nom et changement de maquette pour le principal support de communication institutionnelle : *SYCTOM, le journal* est devenu *SYCTOM Magazine*. A ces changements de forme correspond aussi une évolution du contenu éditorial en 2002, avec des informations plus concrètes et une attention plus grande portée aux réalités de terrain et aux événements qui, dans les communes, font progresser la gestion des déchets dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

*SYCTOM Magazine* est imprimé à 18 000 exemplaires. Il est envoyé aux élus, aux relais institutionnels et à la presse. Des exemplaires sont mis à la disposition des usagers et des associations par les municipalités. *SYCTOM Infos*, porteur d'une information plus proche du fonctionnement interne *stricto sensu* du syndicat et diffusé par courrier ou par fax, vient compléter ce dispositif.

Le SYCTOM fait également connaître ses missions dans le cadre de multiples actions de communication : présence dans les salons thématiques sur l'environnement, publicité dans les revues spécialisées... Il s'associe par ailleurs à ses partenaires pour organiser des journées d'information auprès de publics spécifiques.

### Le SYCTOM sur Internet

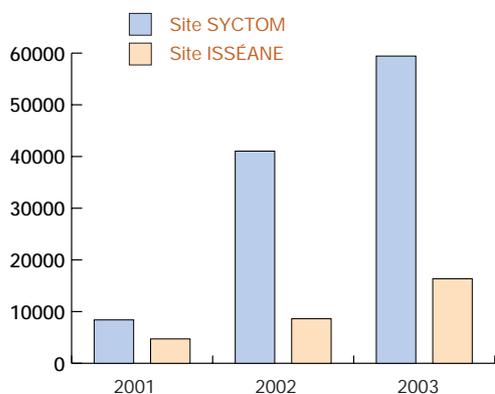
75 780 visiteurs — 527 804 pages lues — 4 713 documents envoyés — 456 questions posées.

Internet permet de mettre à la disposition des usagers une information complète, mise à jour en permanence et rapidement accessible. Après avoir été entièrement repensé en 2000, le site institutionnel du SYCTOM offre à l'utilisateur un panorama complet des activités, des programmes et des projets du SYCTOM. Il a d'ailleurs reçu un prix pour la qualité de sa présentation et de son contenu. En 2002, [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) a accueilli plus de 59 433 visiteurs, soit environ 50 % de plus par rapport à 2001.

Le SYCTOM propose un second site, entièrement dédié au futur centre de traitement d'Issy-les-Moulineaux. Vecteur d'informations à part entière, [www.syctom-isseane.com](http://www.syctom-isseane.com) a reçu en 2002 plus de 16 347 visiteurs, venus s'informer des caractéristiques et de l'avancement du projet, soit le double par rapport à 2001. ■



### Évolution du nombre de visiteurs des sites Internet du SYCTOM





# Organisation & Services

*Des élus,  
des professionnels  
et des partenaires  
mobilisés autour  
d'un objectif commun :  
le traitement  
des déchets ménagers  
et la préservation  
de l'environnement.*

# L'Organisation générale

## Le Comité et le Bureau

Le Comité syndical est l'instance plénière dans laquelle sont prises toutes les décisions importantes. Il regroupe 38 représentants élus par les communes membres. Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des travaux. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités. Le Comité délègue ses pouvoirs à un Bureau, composé de 24 membres, qui élisent le Président et les vice-présidents en leur sein.

Les 38 membres du Comité se répartissent de la manière suivante :

- 12 membres sont désignés par la ville de Paris. Les représentants se partagent un nombre de voix égal au total des voix des membres ci-dessous.
- 6 membres sont désignés par le SIELOM des Hauts-de-Seine (syndicat primaire). Chaque représentant dispose de cinq voix, soit trente au total.
- 1 membre représentant la commune de Chatenay-Malabry.
- 3 membres sont désignés par le SITOM 93 (syndicat primaire de Seine-Saint-Denis). Chaque représentant dispose de cinq voix, soit quinze au total.
- 13 membres représentant les communes individuelles du Val-de-Marne (Le Perreux en tant que commune cliente dispose d'un poste de membre observateur). Chaque représentant dispose d'une voix.
- Les 3 communes membres des Yvelines désignent chacune un représentant, lequel dispose d'une voix.

## La Commission d'appel d'offres

Placée sous l'autorité du Président, elle se compose de 5 membres élus par le Comité. Son rôle, défini par le code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres avant d'attribuer les marchés. La Commission d'appel d'offres se réunit en présence de représentants de la Recette générale des finances et de la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes qui ont chacun une voix consultative.

## Les Services

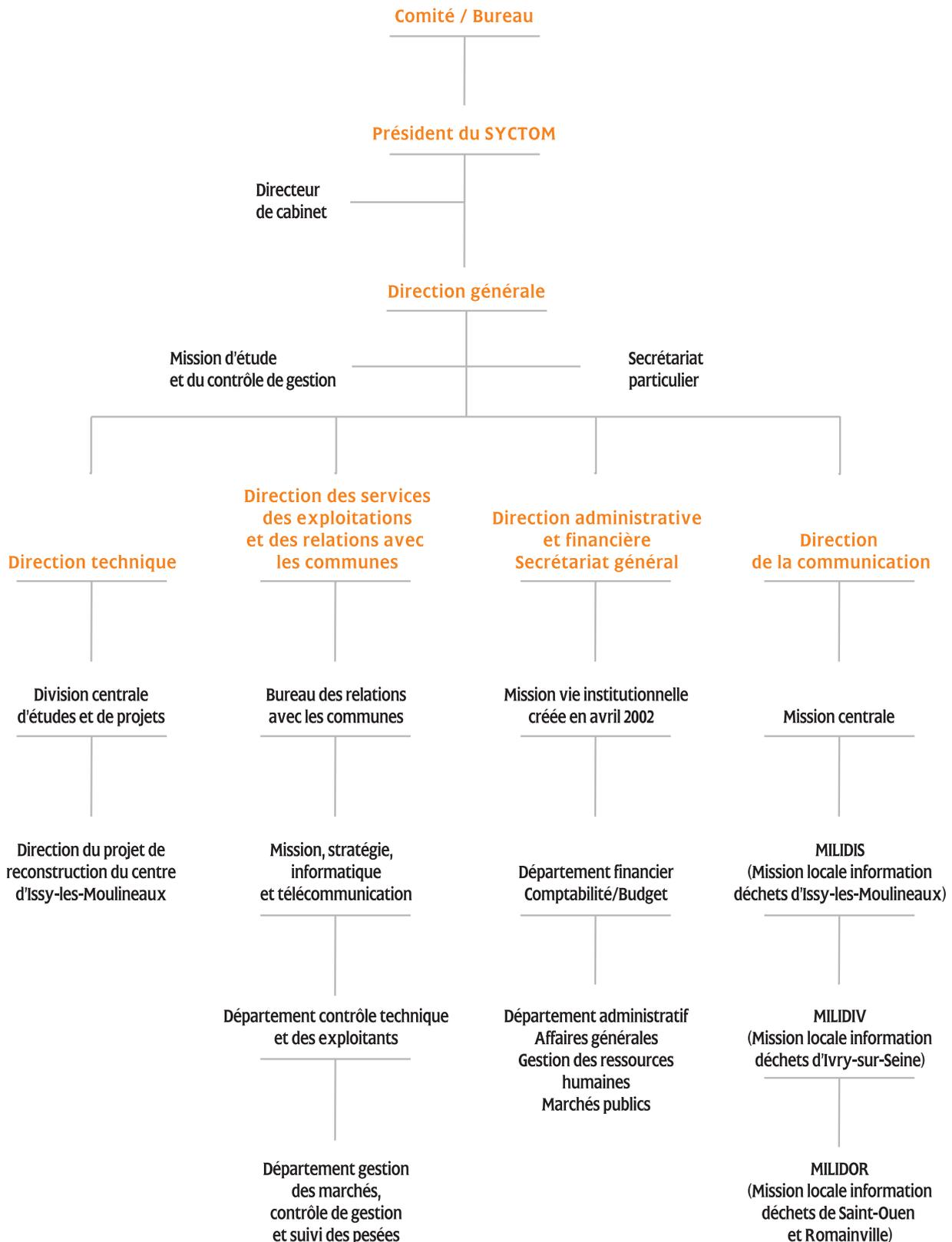
Une équipe d'environ 100 personnes, composée principalement d'agents techniques et administratifs issus de la Fonction publique territoriale ou mis à disposition par la ville de Paris, travaille au sein du SYCTOM. Les services sont organisés en cinq grandes directions :

- la Direction générale ;
- la Direction technique ;
- la Direction de l'Exploitation et des Relations avec les Communes ;
- la Direction de l'administration et des finances et le Secrétariat général ;
- la Direction de la communication. ■



Une séance du Comité du SYCTOM.

**38 élus siègent au Comité. Ils décident des grandes orientations que doivent ensuite mettre en application les 104 collaborateurs du SYCTOM.**



# Les grandes décisions du Comité

*La diversification des filières de traitement et la modernisation des équipements, la mobilisation des capacités extérieures au SYCTOM pour limiter le recours à la décharge, et ce, dans le souci de la maîtrise des coûts ont été les principaux axes de travail du Comité en 2002.*

## 700 000 tonnes de déchets résiduels non traités

Compte tenu de l'échéance de juillet 2002, le SYCTOM a choisi de s'attaquer immédiatement au problème des 700 000 tonnes de déchets résiduels qui ne peuvent actuellement pas être traités dans ses différents centres. Le Comité a donc décidé de lancer des marchés en vue de mobiliser les moyens existants au niveau de la région Ile-de-France et de limiter au maximum le recours au stockage.



Lors de la séance du 27 mars 2002, le Comité a approuvé le lancement des derniers appels d'offres pour les travaux de mise aux normes du traitement des fumées à Saint-Ouen. Après un point sur les contentieux sur le projet Isséane, il a adopté une enveloppe budgétaire de 473 millions d'euros HT pour l'opération. Pour réduire le recours aux centres d'enfouissement, les élus du syndicat ont décidé de mobiliser par appels d'offres les capacités de valorisation énergétique encore disponibles en Ile de France. Le développement rapide des collectes sélectives, dans l'attente des centres du SYCTOM en travaux ou en projet, des marchés de tri supplémentaires ont été lancés. Enfin, les élus ont confirmé leur souhait que soit maintenue une solidarité interdépartementale dans le cadre de la révision du plan d'élimination des déchets du Val d'Oise, dans une logique de bassins versants et d'optimisation des flux et des centres de traitement.

Lors de la séance du 26 juin, après l'adoption du compte administratif 2001, le Comité a pu approuver à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Des appels d'offres ont été lancés pour le génie civil sur Isséane et pour le traitement des fumées à Ivry-Paris XIII, ainsi que des marchés pour l'exploitation du centre de Saint-Denis et le tri des encombrants.

Le débat sur les orientations budgétaires 2003 a été mené au cours de la séance du

30 octobre. La présentation des prospectives 2002/2007 a fait ressortir que malgré quelques incertitudes sur l'évolution totale des tonnages avec le développement des collectes sélectives, l'insuffisance des capacités de traitement du SYCTOM reste très importante, en dépit des projets de méthanisation.

La séance du 18 décembre, faisant suite aux précédentes décisions de maîtrise des coûts et de programmation pluri-annuelle respectant une augmentation moyenne de la redevance de 6%, a permis au Comité d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2003 de 327 millions d'euros. On y note des évolutions caractéristiques liées au développement des collectes sélectives (+27%), à la mobilisation de capacités de traitement privées en Ile-de-France, à l'intégration d'une partie des communes adhérentes non déversantes de Seine-Saint-Denis et la hausse proportionnelle des soutiens à la collecte sélective. Les investissements concernent les travaux du centre de tri de Nanterre, le traitement des fumées à Saint-Ouen et Ivry, la construction d'Isséane.

Il a également été fait état de la rencontre avec Roselyne Bachelot, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, durant laquelle le SYCTOM a pu exposer sa situation et les enjeux du traitement des déchets en Ile-de-France. Enfin, le Comité a approuvé le lancement d'un premier projet de centre multifilière de méthanisation à Neuilly-sur-Marne.

### LE COMITÉ (juin 2002)

Départements 92 ● 94 ● 93 ● 78 ● 75 ●



● **Anita ARDURA**  
Membre du Bureau  
Conseillère Municipale  
de VITRY-SUR-SEINE



● **Jean-Pierre AUFFRET**  
Vice-Président  
SIELOM  
Adjoint au Maire de CLICHY



● **Nicole AZZARO**  
Vice-Présidente  
Conseillère de PARIS



● **Geneviève BERTRAND**  
Membre du Bureau  
Conseillère de PARIS



● **Jean-Marie BRETILLON**  
Maire de CHARENTON-LE-PONT



● **Danièle BRICHOT**  
Membre du Bureau  
Adjointe au Maire de STAINS  
SITOM



● **Michel BULTE**  
Vice-Président  
Conseiller de PARIS



● **Christian CAMBON**  
Maire de SAINT-AURICE



● **Séverine De COMPREIGNAC**  
Adjointe au Maire  
de JOINVILLE-le-PONT



● **Yves CONTASSOT**  
Vice-Président  
Adjoint au Maire  
de PARIS



● **François DAGNAUD**  
Président du SYCTOM  
Adjoint au Maire  
de PARIS



● **Guy RECHAGNEUX**  
Adjoint au Maire LE CHESNAY  
a remplacé Emmanuel DOGNIN,  
démissionnaire



● **Laurence DOUVIN**  
Membre du Bureau  
Conseillère de PARIS



● **Roxane DECORTE**  
Membre du Bureau  
Conseiller de PARIS  
a remplacé Michel DUMONT



● **Pierre GATIGNON**  
Vice-Président  
Conseiller de PARIS



● **Jacques GAUTIER**  
Vice-Président  
SIELOM  
Maire de GARCHES



● **Jacques GHIENNE**  
Membre Observateur\*  
LE PERREUX



● **Pierre GOSNAT**  
Vice-Président  
Maire d'IVRY



● **Roger JOUBERT**  
Vice-Président  
Conseiller Municipal  
de MAISONS-ALFORT



● **Brigitte KUSTER**  
Membre du Bureau  
Conseillère de PARIS



● **Jean-Michel SEUX**  
Adjoint au Maire de VINCENNES



● **Jean-Yves LEBOUILLONNEC**  
Maire de CACHAN



● **Franck PERILLAT**  
Adjoint au Maire  
de VILLEJUIF



● **Jérôme LE GUILLOU**  
Adjoint au Maire  
du KREMLIN-BICETRE



● **Hervé MARSEILLE**  
Membre du Bureau  
SIELOM  
Maire de MEUDON



● **Jean-Paul MARTINERIE**  
Adjoint au Maire  
de CHATENAY-MALABRY



● **Olivier MERIOT**  
Membre du Bureau  
SIELOM  
Adjoint au Maire de GENNEVILLIERS



● **Sophie MEYNAUD**  
Vice-Présidente  
Conseillère de PARIS



● **Gérard MEZZADRI**  
Adjoint au Maire  
de VERSAILLES



● **Claude PERNES**  
Vice-Président  
Maire de ROSNY  
SITOM



● **Dominique PICARD**  
Conseiller Municipal  
de SAINT-MANDE



● **Michel PRA**  
Conseiller Municipal  
de GENTILLY



● **Gérard REY**  
Vice-Président  
Conseiller de PARIS



● **Alain ROUAULT**  
Vice-Président  
Président du SITOM  
Adjoint au Maire de SAINT-OUEN



● **Raymond ROUX**  
Membre associé du Bureau  
Adjoint au Maire  
de VELIZY-VILLACOUBLAY



● **André SANTINI**  
Vice-Président  
SIELOM  
Maire d'ISSY-LES-MOULINEAUX



● **Nicolas SARKOZY**  
Vice-Président  
Président du SIELOM  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire de NEUILLY



● **Pierre SCHAPIRA**  
Vice-Président  
Adjoint au Maire de PARIS



● **Daniel TOUSSAINT**  
Maire de VALENTON

(\*) Le Perreux-sur-Marne a un statut de commune ex-adhérente et déversante depuis qu'elle est entrée dans la communauté d'agglomération de Nogent-le-Perreux.

# La Direction générale

*Chargée de la mise en œuvre de la politique définie par le Président et le Comité, elle coordonne l'action des directions.*

*Elle assure les relations avec les organismes institutionnels, ainsi que les relations internationales.*

La Direction générale dirige, organise et coordonne l'ensemble des services administratifs et techniques, répartis en quatre directions. Elle définit les stratégies de gestion et de fonctionnement des services, avec l'aide d'une mission d'étude et de contrôle de gestion. Cependant, en 2002, à l'initiative du Président, la Direction générale a vu ses missions renforcées dans trois directions :

- L'animation, avec le cabinet de la Présidence, de groupes de réflexion auxquels participent les élus, visant à préparer les évolutions à court et moyen termes du SYCTOM. Ces groupes concernent la politique énergétique, les filières de valorisation, les relations internationales et les statuts.

- L'appui technique aux élus qui interviennent et représentent le SYCTOM dans les différentes instances associatives auxquelles il participe : Observatoire des déchets d'Ile-de-France (Ordif), Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (AGTHM), Cercle national du recyclage (CNR), Association des Maires de France (AMF), Association internationale sur les déchets solides (ISWA)...

- Les études et missions de prospective dans le cadre de groupes de travail associant les principaux organismes et les services de l'Etat concernés par la valorisation et le transport des déchets : Région Ile-de-France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Port autonome de Paris, SNCF. Ces missions visent à préparer l'avenir, poser les fondements des politiques nouvelles et faire émerger les synergies nécessaires à l'amélioration continue de la gestion des déchets de l'agglomération parisienne. Les interventions de la Direction générale se sont ainsi concentrées sur deux enjeux majeurs fixés par le comité : le développement des transports alternatifs et celui de la diversification des modes de traitement avec la méthanisation.



Visite d'élus berlinois.

## SYCTOM : une expertise reconnue au plan international

En 2002, le SYCTOM a poursuivi sa réflexion sur l'évolution des relations internationales et les réponses à apporter aux différentes sollicitations dont lui-même ou ses villes adhérentes font l'objet de la part de grandes villes étrangères.

En effet, le SYCTOM bénéficie d'une expertise reconnue à l'étranger. Ainsi, cinq de ses cadres ont été agréés en tant qu'experts auprès de la Commission européenne.

Par ailleurs, son indépendance et sa neutralité à l'égard des opérateurs privés, son expérience de maître d'œuvre et sa culture de service public en font un interlocuteur privilégié pour de grandes villes qui cherchent à améliorer ou renforcer la gestion de leurs déchets ménagers. ■

### La Direction de cabinet

Créée lors de la mise en place de la nouvelle mandature, la Direction de cabinet témoigne de la forte volonté d'implication qui anime les nouveaux élus du syndicat au service des 90 communes adhérentes.

En effet, si le SYCTOM doit apporter des réponses techniques aux problèmes de traitement des déchets, il doit aussi le faire selon des orientations et une stratégie définies par les élus. Principal collaborateur du Président, le Directeur de cabinet représente ainsi un interlocuteur politique permanent qui participe, au sein du SYCTOM, à la définition et au respect des engagements pris par le Comité et le Bureau en faveur de l'intérêt général et du développement durable. ■



# La Direction technique

*La Direction technique est chargée de la construction des nouveaux centres du SYCTOM et de la mise en place des nouveaux équipements et dispositifs liés à l'évolution réglementaire, quand ceux-ci ne relèvent pas des compétences des exploitants.*

La Direction technique assure ainsi la mise en œuvre et la concrétisation des grands projets du SYCTOM, qui contribuent à renforcer la prise en compte des facteurs environnementaux et à ancrer le traitement des déchets dans une perspective de développement durable.

En 2002, elle est donc intervenue sur l'ensemble des projets qui caractérisent la politique du SYCTOM. Son action s'inscrit dans le court et le moyen termes :

- **réduction des rejets atmosphériques** : traitements complémentaires des fumées à Saint-Ouen et à Ivry, prévus pour être opérationnels avant 2005 ;

- **création d'un nouveau centre multifilière** : lancement du chantier pour le projet de centre ISSÉANE, en remplacement de l'actuelle usine d'Issy-les-Moulineaux, qui entrera en service en 2007 ;

- **développement du tri** : réalisation du centre de tri de Nanterre. La direction technique a également engagé les études préparatoires pour la réalisation de huit nouveaux centres de tri, dont quatre sur Paris ;

- **études de faisabilité** : pour la réalisation de projets de centres de traitement sur des terrains proposés par les communes.

- **nouvelles filières de traitement** : étude pour la réalisation de deux centres de méthanisation d'une capacité globale de 215 000 tonnes, dont la mise en fonctionnement est prévue pour 2007 ;

- **valorisation des sous-produits de l'incinération** : études en vue de l'amélioration des filières de valorisation des mâchefers et poursuite des travaux en vue de la mise en place du recyclage des REFIOM (Résidus de l'épuration des fumées d'incinération), dont la mise en application est prévue pour 2007.

Les transports alternatifs et le traitement des fumées contribuent à renforcer la maîtrise des impacts environnementaux liés au traitement des déchets ou à leur transport. La réalisation d'ISSÉANE, l'ouverture de nouveaux centres de tri, le développement de la méthanisation ou encore le recyclage des REFIOM attestent de la volonté du SYCTOM de développer la valorisation matière et de réduire la part des déchets ultimes destinés au stockage, y compris pour les déchets générés par la valorisation énergétique.



Futur centre de tri de Nanterre.

### L'acceptabilité des équipements

Dans la mise en œuvre des grands projets du SYCTOM, la Direction technique doit désormais prendre en compte un nouveau facteur, de nature à perturber ou à retarder la réalisation d'équipements d'intérêt général. L'acceptation par les riverains d'une installation de traitement de déchets apparaît ainsi comme une question stratégique pour l'avenir.

On constate en effet, notamment en zone urbaine, une sensibilisation accrue des associations de protection de l'environnement et des populations sur ce thème. Ce phénomène a conduit le SYCTOM à accorder une attention particulière à l'intégration architecturale des projets et à leurs impacts environnementaux, ainsi qu'à développer les actions d'information et de concertation. La charte de qualité environnementale signée avec la ville d'Issy-les-Moulineaux pour le centre ISSÉANE témoigne de cette priorité. Le SYCTOM a ainsi multiplié les démarches qui témoignent de sa double volonté de transparence et de préservation de l'environnement. Cette évolution va dans le bon sens quand elle permet une meilleure compréhension des projets. Mais elle a aussi ses limites et il importe que tous les acteurs concernés, parmi lesquels l'Etat, prennent aussi leurs responsabilités et s'engagent, aux côtés du SYCTOM, dans le soutien à cette mission de service public et dans la défense de l'intérêt général. ■



*La charte de qualité environnementale signée avec la ville d'Issy-les-Moulineaux pour le centre ISSÉANE.*

# La Direction des Services et des Relations

*Créée en 2000, cette Direction est responsable du bon fonctionnement des centres du SYCTOM.*

*Ses domaines d'intervention couvrent l'ensemble du processus de traitement des déchets, depuis le développement des collectes sélectives jusqu'à la gestion des flux de déchets destinés à la valorisation.*



*Un nouveau système informatique pour peser les véhicules a été créé à l'initiative du SYCTOM.*

La Direction des Services de l'Exploitation et des Relations avec les Communes est ainsi responsable de la définition, de la mise en œuvre et du contrôle de l'exécution des marchés d'exploitation.

Elle définit l'ensemble des règles et procédures de fonctionnement qui s'appliquent à chaque centre du SYCTOM – ou avec lequel travaille le SYCTOM – et veille à leur mise en application par les exploitants.

Par ailleurs, son département gestion des marchés et contrôle de gestion organise les pesées aux entrées des centres puis établit la facturation pour chaque commune adhérente, en collaboration avec le département informatique.

La Direction assure également une mission qualité sur l'ensemble des phases de traitement dont le but est d'accroître la maîtrise des impacts liés à l'ensemble des activités d'un centre d'exploitation.

Afin d'optimiser la qualité des flux de déchets entrants, la Direction intervient aussi auprès des communes, par le biais du bureau des relations avec les communes, pour faciliter la mise en place des collectes sélectives et en renforcer le niveau de qualité.

Ce service est à la disposition des adhérents pour toute information concernant l'utilisation des installations.

Enfin, cette Direction participe à la définition de la stratégie de gestion des flux, suit les plans d'élimination des déchets, élabore et assure le suivi du schéma directeur informatique, des tableaux de bord et de la certification qualité.

# de l'Exploitation avec les Communes

## Les faits marquants de l'exploitation en 2002

- Afin de réduire la quantité d'ordures ménagères brutes envoyées en centre d'enfouissement technique de classe II, la Direction de l'exploitation a lancé en 2002 un appel d'offres à capacités d'incinération extérieures.

120 000 tonnes sont ainsi aujourd'hui traitées dans les usines d'Argenteuil et Saint-Ouen l'Aumône (95), Monthyon et Saint Thibault les Vignes (77), Massy (91), Rungis (94), et une partie des tonnages (10 000 t) est acheminée vers le centre de compostage de Triel-sur-Seine (78).

- Les réflexions sur le développement du transport alternatif ont été menées activement. Elles ont donné lieu à plusieurs groupes de travail et devraient aboutir en 2003 à une étude de faisabilité de mise en œuvre du transport ferré à partir de Romainville et en 2004 à une mise en place large du transport fluvial des journaux/magazines des centres de tri vers Chapelle Darblay.

- Le renouvellement des marchés d'exploitation des centres de Saint-Denis et de Romainville.

Ceci a été l'occasion d'amorcer une réflexion sur la destination de ces deux centres à l'avenir, en prenant en compte tant la problématique des transports évoquée plus haut que la remise à niveau des installations (réflexions sur les abords du centre de Romainville, extension du parking, remaniement de la déchetterie et du plan de circulation du centre,... et réflexion sur Saint-Denis quant à la mise

en œuvre d'un centre de transfert avec transport fluvial effectif).

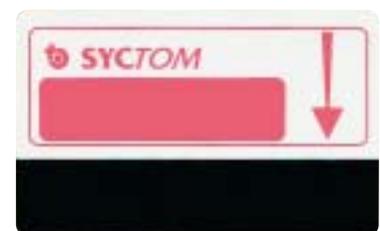
- Des études prospectives ont également été menées pour doter le SYCTOM d'un outil de prévision des tonnages – indispensable pour juger de l'opportunité de nouveaux investissements en matière de capacité et de prévision des coûts d'exploitation.

- Les actions d'accompagnement des collectes sélectives se sont poursuivies avec l'introduction, dans les marchés de tri passés en 2002, de caractérisations globales en entrée des centres de tri afin d'appréhender les évolutions du contenu des collectes (on notera par exemple une baisse des journaux/magazines par rapport à ce qui était constaté en 2000). Par ailleurs, une analyse des MODECOM réalisés sur les ordures ménagères montre qu'il subsiste encore une bonne part de déchets recyclables (journaux et prospectus publicitaires, mais aussi verre et carton ondulé). Par ailleurs, les réflexions sur les papiers de bureau ont conduit le Comité du SYCTOM à proposer en décembre 2002, un prix de reprise identique à celui consenti pour les collectes multimatériaux.

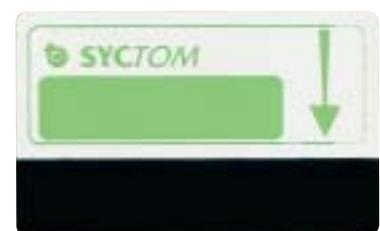
- La Direction de l'Exploitation a également développé un nouveau thème de réflexion : « la gestion de crise ». C'est dans ce cadre qu'un plan de secours, en cas de crue, est en cours d'élaboration et que la gestion des incidents d'exploitation fait progressivement l'objet de procédures de plus en plus structurées afin que les communes soient informées au mieux et la continuité du service assurée. ■

## Gestion des pesées

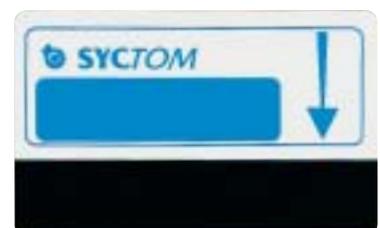
### Le système de pesée informatisé au centre d'Ivry-Paris XIII.



Le rouge correspond aux objets encombrants.



Le vert correspond à la collecte sélective.



Le bleu correspond aux ordures ménagères.

# Le Secrétariat général, la Direction administrative et financière

*La Direction assure  
l'organisation et la gestion  
quotidienne du syndicat.*



La Direction administrative et financière organise en particulier les séances du Bureau, du Comité et de la Commission d'appel d'offres. Mais ses missions concernent également les ressources humaines, la logistique, les finances et les marchés publics.

**La vie institutionnelle :** Au cours de l'année 2002, le Comité du SYCTOM s'est réuni quatre fois pour prendre des décisions destinées à assurer la vie du syndicat et exécuter ainsi les missions qui lui ont été confiées.

L'année 2002 a été marquée par la mise en place du Comité Technique Paritaire, suite à l'élection des représentants du personnel en novembre 2001. Cette instance paritaire s'est réunie 3 fois au cours de l'année 2002, notamment pour la rédaction et la mise en œuvre du protocole concernant l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail.

Une importance particulière a été accordée à l'automatisation de la gestion des temps et à l'informatisation des dossiers de carrière des agents.

Enfin, 20 personnes ont été recrutées au cours de l'année, suite à des créations ou vacances de postes, soit plus de 20% de l'effectif présent brut début 2002. Cela a entraîné une hausse importante de l'activité du Bureau des Ressources Humaines.



*Vote au Comité du SYCTOM.*

**Les ressources humaines :** Ce secteur a été marqué par l'amélioration des outils de gestion. L'année 2002 a vu s'engager une réflexion sur l'évolution des statuts du SYCTOM, rendue nécessaire par les changements législatifs, la modification des équilibres démographiques pour les adhérents et un souci de clarification. L'ARTT a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**La logistique :** Elle concerne la gestion de tous les équipements et locaux, qui est placée sous la responsabilité de cette direction.

De par son action interne, elle doit contribuer au bon fonctionnement des services.

**Les finances :** Le département financier gère le budget, encaisse la redevance auprès des communes et assure la gestion de la trésorerie, la négociation des emprunts ainsi que le paiement des prestations réalisées par le SYCTOM. Le secteur financier a pu renforcer ses moyens de suivi de la dette et de la trésorie.

**Les marchés publics :** Il s'agit d'un secteur particulièrement sensible, compte tenu des

montants engagés ainsi que des enjeux liés aux projets. Conformément à la volonté de la nouvelle présidence, la direction a engagé une importante réflexion dans le but d'accroître la maîtrise des procédures de marché public, avec un niveau de vigilance accru afin de diminuer les risques de contentieux. Elle a préparé ainsi la création d'une direction des marchés et des affaires juridiques qui apportera une véritable expertise en la matière. ■

# La Direction de la communication

*Mieux faire connaître les actions du SYCTOM et exprimer dans les faits sa volonté de transparence.*



La Direction de la communication met en œuvre une multiplicité de moyens et d'actions en vue d'informer les différents publics du SYCTOM : élus, techniciens des collectivités, usagers, journalistes de la presse professionnelle et grand public. Cette volonté d'information et de transparence se concrétise par :

- la mise à la disposition en temps réel d'une très large information, couvrant tous les domaines d'activité du SYCTOM, sur les deux sites Internet : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr) et [www.syctom-isseane.com](http://www.syctom-isseane.com). En 2002, ils ont été consultés par près de 76 000 internautes.
- une politique active de participation à divers salons et manifestations tels que : *salon de la Nouvelle Ville* du 9 au 11 avril 2002 avec participation au Grand Prix de l'environnement - *salon Espace Collectivités* les 13,14 et 15 septembre 2002 - *exposition Biennale de l'Environnement* du 5 au 6 octobre 2002 - *journée découverte* à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen le 20 octobre 2002 et *partenariat pour l'exposition "en 2002, changeons notre environnement"* organisé par le musée scientifique de l'Exploradome.



Par ailleurs, la Direction de la communication, associée notamment à la Direction technique, joue un rôle essentiel dans la mise en place de nouveaux centres de traitement, pour mieux faire comprendre et accepter ces projets par des riverains toujours très soucieux de la qualité de leur environnement. ■

## Le degré d'acceptabilité des équipements

L'acceptation par les riverains d'une installation de traitement de déchets ménagers est une question stratégique pour l'avenir. Or, on constate en zone urbaine une sensibilité accrue des associations et de l'opinion publique sur ce thème. Ce phénomène, s'il est mal compris et mal maîtrisé, repousse la construction de nouveaux équipements vers la grande couronne, mettant ainsi en cause le principe de proximité et entraînant inévitablement une hausse des prix.

Si l'esprit d'intercommunalité, l'intégration architecturale et la maîtrise des impacts constituent autant de facteurs d'acceptabilité, l'information joue un rôle prioritaire. En apportant des réponses précises aux questions que se posent les riverains, en multipliant les contacts et les échanges, en présentant de manière détaillée et exhaustive les projets, elle contribue à leur réussite. De ce point de vue, le projet ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux constituera une référence pour ses qualités d'intégration, pour les moyens d'information mis en œuvre et pour la prise en compte des attentes des usagers.

# Les partenaires du SYCTOM

*Services de l'Etat, organismes publics, collectivités locales ou encore entreprises privées : le SYCTOM est en relation avec de multiples partenaires.*

## Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Il fixe les principes généraux du traitement des déchets par ses directives et apporte des contributions financières *via* l'ADEME.

## L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un organisme public, placé sous la tutelle des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche. En matière de déchets ménagers, sa mission consiste à aider les collectivités dans la réalisation d'équipements de gestion des déchets.

## La Région Ile-de-France

Partenaire essentiel du SYCTOM, qui plaide pour une régionalisation de la gestion des déchets ménagers en Ile-de-France, le conseil régional participe aux investissements du SYCTOM, dans le cadre du contrat "Terres vives" auquel est également associée l'ADEME. Le montant global des soutiens prévus dans ce contrat est de 46 M€.

## Les conseils généraux

Ils interviennent dans le cadre de l'élaboration et de la révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers, qui définissent, à l'échelle de chaque département, les principes directeurs et les moyens à mettre en œuvre pour la gestion des déchets ménagers. Principes et moyens que le SYCTOM se doit de respecter.

## Eco-Emballages

Société de droit privé agréée par l'Etat et créée à l'initiative des pouvoirs publics, suite au décret du 1<sup>er</sup> avril 1992, Eco-Emballages a pour mission d'accompagner et de soutenir sur tout le territoire la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Son objectif est de valoriser 75 % des emballages ménagers. Eco-Emballages perçoit une contribution financière de la part des entreprises qui fabriquent et vendent des produits emballés destinés à la consommation des ménages. Ces fonds collectés sont ensuite redistribués aux collectivités pour financer leurs investissements en matière de collecte sélective et de valorisation des emballages ménagers.

## La société UPM CHAPELLE DARBLAY,

en contrat avec le SYCTOM depuis 1995, rachète à un prix stable les journaux/magazines triés dans tous les centres mobilisés par le syndicat.

## Les exploitants privés

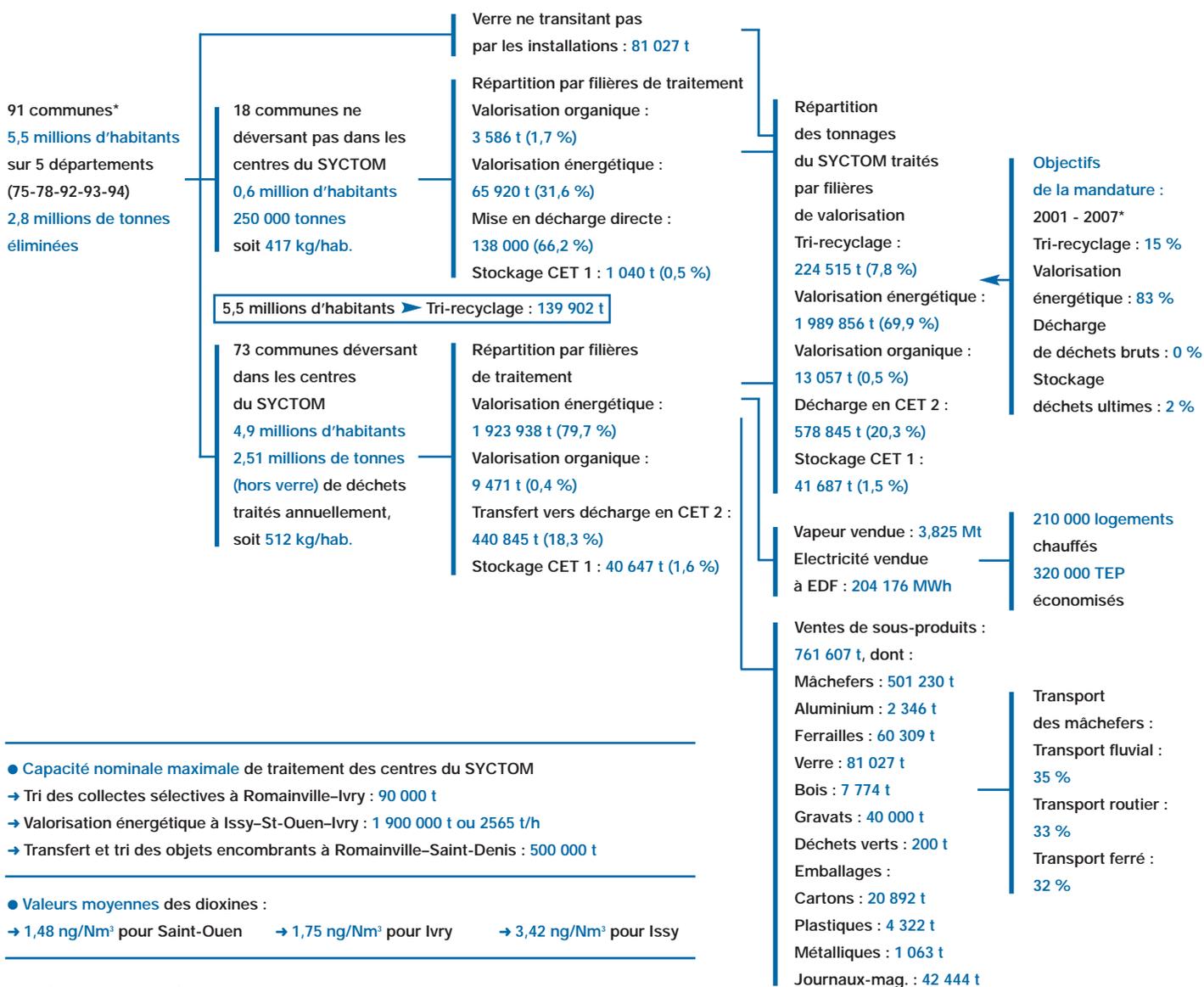
Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées, retenues à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

La société TIRU S.A. exploite les trois centres de valorisation énergétique du SYCTOM. ■



# Les chiffres clés 2002

- **BUDGET ANNUEL : 247,1 M€** → Fonctionnement : 210,7 M€ → Dette : 124,79 M€, soit 23,3 €/hab.
- **REDEVANCE : 63,49 € par tonne traitée** (incinération ou mise en décharge) → 0 € par tonne collectée sélectivement → Coût moyen par habitant : 5,38 €/an
- **MOYENS HUMAINS AU 31.12.2002** → SYCTOM : 104 agents  
Exploitants privés des centres de traitement : 614 agents → TIRU S.A. : 411 → GENERIS : 132 → TIRVED : 71



(\*) dont une commune cliente.